



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 4 JUILLET 2025 A 08H00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORREZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORREZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONEDIERES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTE	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONEDIERES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

PRESIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRESIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH,
Jacqueline CORNELISSEN, Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST,
Philippe LESCURE, Didier MARSALÉIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES,
Émilie BOUCHETEIL, Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA,
Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC,
Francis COMBY, Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET,
Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Mathieu OLIVEIRA

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet, à huit heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNEUISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Sébastien DUCHAMP	à	Madame Sonia TROYA

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 4 JUILLET 2025

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	10 à 21
---	---------

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Politique de l'emploi et de l'insertion 2025/2028	22 à 25
202	Action en faveur des collèges publics – Dotation principale de fonctionnement 2026	26

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Aides aux collectivités – Modalités d'accompagnement pour l'année 2026	27
302	Création de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière relative au portage et à la valorisation de projets photovoltaïques sur le patrimoine départemental	28 à 30

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2025-2029	31 à 34
102	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 avril 2025	35 à 36
103	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	37
104	Politique de l'eau en Corrèze : programme d'actions 2025 -2030 du plan départemental de gestion de l'eau, stratégie financière de soutien aux collectivités / syndicats de contrat de progrès 2025-2030	38 à 45
105	Communication du rapport d'activité 2024	46 à 48
106	Rapport d'activité des services de l'État	49 à 58

M. LE PRESIDENT — Je vous remercie d’être présents pour cette séance du conseil départemental de la Corrèze. En préambule, je tiens à adresser une pensée à toutes celles et ceux qui travaillent sous ces chaleurs. D’ailleurs, Monsieur le Préfet, que nous recevons tout à l’heure, a organisé une réunion consacrée aux questions de tempêtes et d’épisodes climatiques particulièrement intenses. Ensuite, je propose de désigner Sandrine MAURIN comme Secrétaire de séance et Christophe ARFEUILLERE comme Vice-Président.

(Il est procédé à l’appel nominal des Conseillers départementaux.)

* *
*

M. LE PRESIDENT — Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

En préambule, je voudrais excuser Franck PAULHE, qui est excusé par son avenir, et je vous informe que j’ai décidé de mettre en œuvre la procédure de fin de détachement sur emploi fonctionnel de DGS de Monsieur Franck PAULHE. Je voudrais aussi remercier Vincent SEROZ, mon directeur de cabinet qui, après 10 années passées en Haute-Corrèze et 10 ans au sein de mon cabinet, a été au service de tous, bien que les directeurs de cabinet travaillent généralement au service du Président de l’exécutif, en maintenant une grande proximité avec l’ensemble des élus, qu’ils appartiennent à la minorité ou à la majorité, et ce dans le respect de chacun. Je ne reprendrai pas l’intégralité des témoignages forts et émouvants exprimés la semaine dernière à son égard, mais je souhaite simplement, en mon nom personnel et au nom de tous, te remercier sincèrement, cher Vincent, et te souhaiter pleine réussite pour la suite.

Les élus applaudissent.

J’adresse également tous mes vœux de réussite à Mathieu OLIVEIRA qui prendra le relais et se mettra au service de tous, dans la fidélité à la tradition et à la méthode que nous avons tenté de maintenir jusqu’à présent.

Ce conseil départemental se caractérise par un ordre du jour relativement restreint, comme c’est habituellement le cas au mois de juillet, mais il comporte néanmoins des dossiers structurants et significatifs. Comme souvent au sein de cette assemblée, nous restons éloignés des tumultes de l’Assemblée nationale et d’autres instances, ainsi que des effets spectaculaires. Nos actions et décisions portent simultanément sur le court terme et sur le moyen ou long terme. Les décisions que nous prenons répondent certes aux enjeux actuels, mais s’inscrivent fréquemment dans une perspective de long, voire de très long terme, comme nous le démontrerons aujourd’hui.

Concernant l’actualité, je souhaite aborder un sujet qui ne figure pas à l’ordre du jour, mais que nous avons évoqué lors de notre réunion de travail majorité-minorité le 13 juin dernier. Je voudrais ainsi revenir sur la situation de Corrèze Habitat, qui constitue le bras armé du Département en matière de logement. Cette structure gère près de 4 600 logements et assure l’hébergement des personnes les plus fragiles et les plus précaires. Il s’agit également d’un enjeu fondamental d’aménagement du territoire, de nos bourgs et de nos villes. Ce sujet revêt donc une importance capitale.

Je pense, et nous serons certainement plusieurs de cet avis, que la situation de Corrèze Habitat représente une véritable douche froide. Cette situation est d’autant plus difficile à comprendre que la mobilisation de la collectivité en faveur de la politique de l’habitat, notamment auprès de Corrèze Habitat, notre bras armé en la matière, a été sans précédent. Nous avons fait le choix, à l’unanimité en 2021, de créer une SAC (Société Anonyme de Coordination) permettant d’intégrer Action Logement, alors que nous n’y étions nullement contraints, contrairement à d’autres organismes. Nous estimions, et continuons à penser, que des coopérations avec l’ensemble des offices HLM, notamment Action Logement qui collecte les fonds payés par les salariés et versés par les employeurs pour financer leur logement, permettent de trouver des synergies.

Nous constatons aujourd'hui que notre directeur a tout fait pour maintenir l'autonomie des offices, empêchant toute forme de passerelle, que ce soit sur les systèmes d'information ou sur les systèmes de recouvrement qui sont actuellement mis à mal chez Corrèze Habitat dans le cadre de la SAC. Cette situation est particulièrement regrettable et nos partenaires auraient pu nous alerter.

Nous avons également délibéré dans cette instance – j'évoque en effet ce sujet d'actualité parce que de nombreuses décisions ont été prises ici – en décembre 2022 sur un plan sans précédent d'aide à la rénovation du logement. Je vous rappelle le programme « Corrèze Transition Ecologique », qui met l'accent sur la sobriété énergétique pour les particuliers, dans un contexte de crise énergétique majeure que nous avons tendance à oublier rapidement. Puis, en juillet 2023, nous avons posé un acte fondateur avec l'élaboration de notre stratégie en matière de politique de logement.

Je rappelle également la sortie de Corrèze Habitat de la procédure de redressement qui perdurait depuis une quinzaine d'années sous l'égide de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), organisme qui contrôle et met sous tutelle les offices en difficulté. Cette sortie nous permettait justement d'investir durablement sur le territoire sans subir des délais d'instruction considérablement allongés qui entravaient notre capacité de renouvellement. Nous avons aussi acté 8,3 M€ de fonds participatifs que nous avons versés au fur et à mesure des délibérations budgétaires, ainsi que 3,2 M€ d'aides à la rénovation, auxquels s'ajoutaient 10 M€ d'Action Logement et 5 M€ à venir de Domofrance. Cela représente une mobilisation sans précédent de 21,5 M€, voire 26,5 M€ pour la rénovation.

Ces efforts ne sont pas perdus, mais la situation actuelle constitue néanmoins une douche froide. Dès la nomination de ce directeur, le premier exercice a fait apparaître un déficit initial de 1,3 M€. Je précise que nous arrêtons malheureusement les comptes avec un délai de 6 mois et nous avons également constaté des comportements irrespectueux envers de nombreux élus qui en ont témoigné, ce qui a permis d'engager une procédure pour nous séparer de ce directeur. Un état des lieux, l'arrêté des comptes n'ayant été finalisé que récemment, révèle un déficit de 5,3 M€ sur un budget de 30 M€, ce qui représente un montant considérable, attribuable à différents facteurs.

D'abord, la masse salariale a connu une augmentation soudaine de 1 M€, avec 30 emplois supplémentaires créés en un an, faisant passer l'effectif d'environ 85 à 110 salariés. Cette évolution est pour le moins surprenante. Aujourd'hui, on évoque une réduction, mais il s'agit simplement de corriger une augmentation excessive. Ensuite, cette situation s'explique également par un taux de vacance qui a plus que doublé en un an et par des impayés qui ont été multipliés par deux. En additionnant ces différents postes, nous atteignons ces montants de déficit, auxquels s'ajoutent des décisions totalement inconséquentes. Le changement du système informatique, mis en œuvre au 1^{er} janvier, s'est soldé par un échec, le nouveau prestataire se révélant incapable d'assurer correctement le service, notamment en ce qui concerne le recouvrement des loyers, nous obligeant à revenir au système antérieur. La situation est désormais sous contrôle et maîtrisée. Il nous a fallu 6 mois pour à la fois écarter le directeur et reprendre le contrôle de la situation. Aujourd'hui, nous maîtrisons les causes et les conséquences, ainsi que la méthode pour rendre cet office conforme aux exigences.

Je dois admettre avoir été complètement trompé sur ce dossier. Nous avons organisé des réunions cantonales, rencontré les maires, présenté des plans d'affaires détaillés avec des prévisions de rénovation. Nous disposions d'un tableau de suivi semestriel indiquant l'état d'avancement précis des opérations. Malheureusement, ces beaux documents présentés n'ont finalement amené qu'à des problèmes. Cette situation est rare, mais elle se produit parfois.

Le poids disproportionné du directeur par rapport au conseil d'administration est particulièrement problématique dans un office public. Bien que les élus exercent des responsabilités et un pouvoir de décision, le directeur dispose en réalité d'une latitude considérable pour prendre quantité de décisions sans en référer, ce qui est préoccupant. Cette problématique se retrouve d'ailleurs dans la plupart des établissements publics.

Aujourd'hui, la situation est également maîtrisée parce que nous avons nommé un nouveau directeur en qui nous avons pleinement confiance et qui a complètement changé de méthode. De plus, les services du Département et les directeurs, notamment aux finances et aux services informatiques, suivent désormais très attentivement la situation.

L'avenir de Corrèze Habitat se jouera dans les 2 années à venir, voire dans l'année qui vient. Nous devons rapidement prendre les décisions et mettre en place les mesures permettant de sauver l'office public HLM. J'ai connu des situations bien plus complexes que nous avons réussi à surmonter. Je n'anticipais pas une telle crise chez Corrèze Habitat, mais c'est notre réalité actuelle. Je souhaite néanmoins placer cette situation sous le signe de l'espoir. Le chemin est étroit, mais l'espoir existe si tous les acteurs – collectivités, conseil d'administration et ensemble des salariés – se mobilisent pleinement. Nous devons regarder vers l'avenir plutôt que de nous attarder sur le passé. Il s'agit véritablement de tourner une page, car l'office public HLM n'aura pas de troisième chance. Je le dis très clairement à l'ensemble des élus comme aux salariés : soit nous réussissons, soit l'office public HLM perdra son caractère public. Cela n'empêchera pas les locataires de conserver leurs logements et de continuer à payer leurs loyers, mais cela aura une incidence réelle sur le personnel.

Des décisions doivent être prises. Les chiffres nationaux montrent que les offices publics HLM consacrent en moyenne 8,3 % de leur chiffre d'affaires aux impayés, ce qui est considérable. Dans notre cas, nous sommes passés à près de 11,7 %, c'est-à-dire pratiquement un doublement du taux en un an. Ce poste nécessite donc un suivi particulièrement rigoureux. Le deuxième enjeu concerne la masse salariale. L'objectif cible fixé par la Fédération nationale des offices HLM est de 15,8 salariés pour 1 000 logements. Avec nos 4 591 logements, nous devrions donc compter environ 73 salariés. J'entends les inquiétudes actuelles, mais notre objectif cible reste de 73 salariés alors que nous en comptons actuellement 110. Notre cible intermédiaire était de 85 salariés, mais l'effectif a dérapé pour atteindre 110 personnes. D'ailleurs, nous avons réussi à redresser les comptes et à revenir à l'équilibre en 2022, avec une masse salariale supérieure de 500 000 euros à ce qu'elle devrait être.

Nous suivons une procédure réglementée qui exige d'abord l'arrêté des comptes et une décision du conseil d'administration avant toute discussion. L'office HLM a maintenu une transparence totale, y compris avec les élus, durant ces derniers mois. 3 jours après la décision du conseil d'administration, soit lundi ou mardi prochain, nous engagerons une discussion avec le CSE et l'ensemble du personnel pour définir précisément la cible et identifier les personnels concernés. J'estime nécessaire de commencer les ajustements par le haut de la pyramide. En effet, nous avons toujours traité les problèmes en attaquant le mal par la tête, car les responsables doivent assumer leurs fonctions et ne peuvent défaillir constamment. Nous devons être exemplaires et certains doivent se remettre en question. Je connais ces « soldats de la 25^e heure » qui affirment aujourd'hui qu'ils avaient anticipé cette situation. Cependant, si quelqu'un était au courant, il est coupable de n'avoir rien dit, car nous avons dû extraire cette situation des cartons et l'examiner en profondeur. Toutes les collectivités ne sont pas d'une exemplarité totale, mais nous devons nous tourner vers l'avenir.

Concernant la vacance des logements, la moyenne nationale pour les offices HLM s'élève à 5 % alors que nous atteignons 12 %, ce chiffre ayant doublé en un an. Cette vacance représente un manque à gagner de 2 M€ en loyers. D'ailleurs, cette vacance amène un déficit d'entretien et les problèmes ne sont pas signalés par des locataires lorsqu'ils surgissent. De plus, je connais des logements neufs où les volets roulants défectueux n'ont pas été réparés 3 ans après leur signalement. Comment pouvons-nous exiger des locataires qu'ils prennent soin de leur logement si nous ne réparons pas les équipements défectueux ? La rigueur doit s'appliquer à tous les niveaux. Enfin, nous devons mettre en œuvre un programme de vente pour certains logements qui doivent sortir du parc, ainsi qu'un programme de renouvellement de logements neufs. Je rappellerai tout à l'heure au Préfet l'importance de maintenir notre confiance dans la construction neuve. Si nous ne renouvelons pas un tiers de notre parc à 5 ans, celui-ci se dégradera inexorablement, et les équilibres financiers deviendront impossibles à maintenir, sachant que les marges d'un office HLM sont extrêmement réduites.

Je tiens à réaffirmer que les décisions votées en juillet 2023 concernant le plan stratégique demeurent pleinement d'actualité : rénover les logements classés F et G, revendre une partie du patrimoine et reconstruire une centaine de logements annuellement pour redynamiser notre action. Le logement social constitue un enjeu majeur pour

l'aménagement de nos territoires et pour les personnes les plus vulnérables ainsi que pour tous les bénéficiaires concernés. La situation n'est pas désespérée, nous disposons encore des capacités de réaction nécessaires et je compte sur la responsabilité de chacun.

Nous aborderons également aujourd'hui dans notre ordre du jour notre action en faveur des plus fragiles, à savoir la politique de l'emploi et de l'insertion. Les nouvelles en la matière sont plutôt favorables, puisque nos statistiques en matière d'emploi révèlent un taux de chômage inférieur à celui de la Nouvelle-Aquitaine proportionnellement à notre population, et plus bas encore que la moyenne nationale. Nos critères attestent d'une employabilité significativement plus élevée, avec un taux de retour à l'emploi nettement supérieur aux autres territoires. Nous constatons notamment une diminution de 4,8 % du nombre de bénéficiaires du rSa, alors que la France enregistre une augmentation de 0,2 %. Je tiens à féliciter l'ensemble du service et tous ceux qui œuvrent dans ce domaine, car ces résultats démontrent la vitalité de notre système et l'efficacité des décisions prises, ainsi que le dynamisme de nos entreprises. Néanmoins, la situation reste fragile, car chaque chômeur ou bénéficiaire du rSa représente une personne de trop, et nous devons continuer à favoriser le retour à l'emploi.

La politique de l'emploi et de l'insertion est redéfinie ici, comme nous le faisons tous les 4 ou 5 ans, pour la période 2025-2028, mais elle s'adapte également aux évolutions de la loi plein emploi. Nous ne faisons qu'ajuster nos politiques en conséquence. Cependant, nous attendons depuis un an la publication du décret d'application sur ce sujet. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons reporté d'un an le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), car il a fallu attendre un an pour voir progresser cette loi plein emploi. Protéger les plus fragiles constitue évidemment une mission fondamentale du Département, mais il s'agit également de protéger l'ensemble des Corrèziens. Laurent DARTHOU présentera le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Ce document définit les éléments permettant au directeur des opérations, en l'occurrence Monsieur le Préfet, de garantir la couverture de l'ensemble des Corrèziens.

En outre, je souhaite que nous puissions, après l'adoption de ce SDACR, procéder au vote lors du prochain conseil départemental de novembre sur la fin des discussions et des échanges concernant « SDIS 2030 », réflexion engagée il y a déjà 2 ans, afin d'établir une convention durable entre toutes les collectivités et les financeurs – le Département pour environ la moitié du financement, l'autre moitié provenant des communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). L'objectif est de nous accorder sur un plan d'action et un plan de financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) jusqu'en 2030, et de conclure une convention pluriannuelle pour garantir la lisibilité de notre action. Sauver n'a pas de prix, mais les secours ont un coût. À un moment donné, comme pour Corrèze Habitat, nous devons faire preuve de réalisme.

Je souhaiterais, mon Colonel, qu'avec le président du conseil d'administration, vous relayiez notre reconnaissance envers l'action des pompiers qui sont intervenus bien au-delà de leurs missions habituelles pour aider toutes les personnes confrontées à des difficultés majeures lors des tempêtes et diverses catastrophes – pas nécessairement classées comme catastrophes naturelles, certes.

Ensuite, la solidarité entre nous se manifeste par l'aide aux communes, sujet sur lequel Christophe PETIT reviendra. Le département maintient une mobilisation sans précédent dans ce domaine. Nous verrons bien si la loi de finances ou les annonces du Premier ministre finissent par sabrer définitivement les départements ou si nos préoccupations seront entendues. Il s'agit en tout cas d'un sujet important, avec comme objectif une simplification maximale pour faciliter également le travail des élus.

Nous aborderons également d'autres sujets s'inscrivant dans des actions à plus long terme, qui s'alignent avec nos engagements pris dans le cadre de Corrèze Transition Ecologique en 2018. Certaines initiatives ont été ralenties par la crise du Covid, mais d'autres ont bénéficié de ce temps supplémentaire pour leur développement. Je pense particulièrement à 2 des 3 piliers de Corrèze Transition Ecologique. Le premier correspond à l'eau, enjeu stratégique qui demeure fondamental : nous nous sommes toujours mobilisés pour cette ressource et continuerons à le faire. Le second pilier concerne l'énergie, indispensable à toute action, avec la présentation par Francis COMBY de la route solaire de Lubersac et des outils nécessaires pour progresser dans ce domaine.

Concernant la question de l'eau, toujours dans le cadre du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE), nous adoptons une démarche volontaire. Nous n'avons aucune obligation d'élaborer un tel plan puisque nous ne sommes pas classés en zone tendue, mais cette situation peut toujours évoluer. Il nous paraissait essentiel d'aborder globalement l'adaptation au dérèglement climatique, en analysant comment les prévisions des experts du climat se traduiront localement. Les conséquences ne seront pas nécessairement identiques à celles du bassin Adour-Garonne ou d'autres régions françaises : nous connaissons vraisemblablement des périodes de sécheresse prolongées alternant avec des épisodes de précipitations intenses, mais la quantité globale d'eau ne devrait pas diminuer, voire pourrait légèrement augmenter.

Cette perspective est plutôt favorable, étant donné notre position en tête de bassin. Au-delà de nos propres usages, nous avons également une responsabilité concernant l'eau en tant que bien commun, ce qui inclut la question de la solidarité, non seulement envers les Corrèziens, mais aussi pour l'ensemble du bassin. Patricia BUISSON nous présentera ce travail, mais je tiens à saluer l'ensemble de la réflexion menée, l'animation des discussions et parfois la recherche de convergence. Initialement, faire collaborer agriculteurs et associations de protection de la nature ne va pas de soi, mais je considère que les différentes parties ont évolué dans leur approche. Patricia BUISSON a fait preuve de pédagogie, les services ont fourni l'attention nécessaire et l'Agence de l'eau a substantiellement contribué à cette réflexion collective. Je tiens à saluer ces efforts, car il est primordial que nous puissions mener un débat apaisé, ce qui n'implique pas nécessairement un consensus permanent, mais au moins un échange constructif, notamment sur le diagnostic et les nombreuses pistes d'action où les acteurs s'engagent concrètement.

Enfin, concernant les collègues, nous examinerons pour la première fois un rapport qui retrouve sa place normale : en effet, c'est au conseil départemental d'arrêter les tarifs et les dotations. Nous traitions auparavant ce sujet en commission permanente, puis le soumettions ultérieurement pour validation au conseil départemental, faute de disposer des éléments suffisamment tôt. Cependant, grâce à l'anticipation des services que je tiens à remercier, nous devrions désormais examiner ce rapport en juillet, car nous disposerons des informations appropriées au moment opportun.

Je vous souhaite de passer un bel été, qui s'ouvrira notamment avec un des 3 piliers de Corrèze Transition Ecologique initié en 2018, à savoir l'ouverture des Voies Vertes Pâles (VVP). Il s'agit de développer les mobilités douces et les espaces partagés entre voitures, vélos et piétons. L'ensemble de l'installation sera prêt vendredi prochain pour l'ouverture, et vous pourrez venir pédaler ou marcher à nos côtés pour cette inauguration.

Par ailleurs, notre été sera animé par plusieurs manifestations culturelles : « Tulle remet le son », « Malemort déraile », « Festival aux Champs » et « Brive Festival ». N'oubliez pas également toute la diversité de nos musées : le musée du Président Jacques Chirac, le musée de la Résistance, le musée de la Cité de l'accordéon à Tulle, le musée Labenche, etc. Vendredi, le musée de l'Homme de Néandertal ouvrira également et la communauté de communes a réalisé une première visite hier soir, qui a séduit même les plus sceptiques. Ce projet constituera un atout supplémentaire pour notre territoire. Je tiens à saluer toutes celles et ceux qui font la force de notre territoire, l'ensemble des associations, tous les bénévoles et toutes les manifestations culturelles, sportives et autres qui animeront notre territoire durant cette période estivale et au quotidien. Je vous remercie.

M. COMBES — Je vous remercie, Monsieur le Président et, chers collègues, j'espère que tout le monde se porte bien. Les temps sont durs, car il fait chaud, et même très chaud. La sécheresse s'installe et s'intensifiera prochainement. Les écologistes nous avaient pourtant alertés et peu d'entre nous étaient nés lorsque René Dumont affirmait, au cœur d'une campagne présidentielle du siècle dernier, que la planète allait dans le mur. Il fut battu par le capitalisme triomphant et les puissances de l'argent. Quelques années plus tard, un Président de la République corrézien déclarait que la planète brûlait et que nous regardions ailleurs. Un autre Président corrézien, quelques années après une canicule ayant causé le décès de 20 000 personnes lors d'un premier été torride en 2003, organisa la COP21 et ratifia l'Accord de Paris sur le climat.

Nous lisons des rapports avant la séance plénière caniculaire et nous nous levons très tôt, avant de débattre ici de ce sujet. Vous nous présentez d'importants rapports, Monsieur le Président, dont certains concernent des projets majeurs.

Toutefois, plusieurs de ces documents nous laissent perplexes. Des problématiques réelles sont identifiées, mais vous ne précisez pas toutes vos intentions et vos orientations.

Dans cette salle, la température reste agréable et je suppose que votre bureau, comme la majorité des locaux de l'hôtel du Département, dispose de la climatisation, ce qui est parfaitement justifié. Ce n'est cependant pas le cas dans de nombreux bâtiments publics, notamment dans les écoles, au point qu'il a fallu fermer des classes et même des établissements pendant une partie de la journée ces derniers jours en Corrèze. En ma qualité de maire de Tulle, j'ai immédiatement refusé cette option. Nous assumons la responsabilité d'accueillir tous les élèves dans le cadre du service public d'éducation. Les enseignants adaptent leur pédagogie et les collectivités doivent savoir répondre et s'ajuster aux conditions climatiques. Renvoyer un élève dans un logement aussi chaud que sa classe et placer les parents en difficulté professionnelle ne constitue pas, à mon sens, une réponse adaptée et proportionnée, mais chacun administre sa collectivité comme il l'entend.

Comme les températures continueront d'augmenter dans les années à venir, il serait judicieux que le Département mette en place un de ces plans dont vous avez le secret, Monsieur le Président, c'est-à-dire un programme de soutien au rafraîchissement des bâtiments publics, particulièrement ceux accueillant les jeunes, principalement dans les écoles et les collèges, ainsi que les établissements recevant les personnes âgées s'ils ne sont pas déjà équipés. Je vous propose l'appellation « Corrèze 100 % rafraîchie » ou encore « Corrèze anti bouilloire thermique ».

Plus sérieusement, il est nécessaire d'accélérer le verdissement des cours de collège. Il aurait été logique que l'Etat apporte des aides financières dans ce domaine, mais nous savons malheureusement qu'il n'a plus grand-chose dans les poches et que le Fonds vert, pourtant destiné à ce type de travaux, a commencé à diminuer drastiquement. Où est la logique ? Il n'y en a pas. Des canards sans tête errent dans les locaux du pouvoir et le Parlement vaque à ses préoccupations. En tout cas, un soutien financier supplémentaire bénéficierait aux collectivités, vous le savez, et je sais que vous êtes en mesure d'y répondre.

Par ces températures, les médecins recommandent de s'hydrater. J'en viens donc naturellement à la gestion de l'eau. Vous proposez un grand plan départemental avec des actions pour les 5 prochaines années. Sur les objectifs, nous ne pouvons qu'être d'accord, mais les modalités d'intervention ne sont pas toujours claires. Vous évoquez notamment la création de nouveaux ouvrages de stockage, sans préciser leur nature ni leur emplacement. Est-il question d'un barrage sur le Chavanon, par exemple, ou sur la Dordogne vers Monestier-Merlines ? Ces aspects restent à étudier et à définir. Concernant l'étude de l'alimentation du bassin de la Charente avec de l'eau corrézienne, notamment l'eau du barrage de Bort-les-Orgues, quels sont vos objectifs précis ?

Nous accompagnerons vos orientations relatives aux panneaux photovoltaïques, car nous sommes favorables à toute initiative contribuant à une décarbonation raisonnable. À ce propos, il convient d'évoquer votre projet de déviation photovoltaïque à Lubersac. Pour la déviation routière, le permis de construire a été délivré récemment. Le toit de cette route comporterait 52 000 m² de panneaux photovoltaïques et le coût de l'opération est estimé à 18,5 M€. La vente de l'électricité produite permettrait de financer cet investissement sur une vingtaine d'années. Il est toutefois nécessaire que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) approuve cette opération. Sachant qu'un tel équipement n'a encore été réalisé nulle part, pensez-vous que la CRE donnera son aval à ce projet ? Face à cette vénérable institution que j'ai côtoyée lorsque je fréquentais la cour de l'Élysée, je peux affirmer qu'il vaut mieux être réveillé, pugnace et déterminé.

Par ailleurs, les Assises de l'Autonomie qui se sont déroulées il y a quelques jours sous l'égide de l'irrésistible Laurène BARRIERE, dans son show millimétré où elle s'adresse au directeur général de l'ARS par son prénom, déboucheront-elles sur des réalisations concrètes, sur des avancées pour les nombreuses personnes concernées ? Je l'espère sincèrement, car compte tenu du bilan carbone de telles manifestations, cela s'avère nécessaire.

J'ai encore plusieurs questions concernant le projet de nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) pour la période 2025-2029. Ce schéma est arrêté par le Préfet après avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). De nombreuses évolutions sont prévues dans ce projet, notamment

une réduction des coûts et une efficacité renforcée. Nous cherchons continuellement à atteindre cet objectif, mais sa réalisation demeure complexe. Des investissements conséquents sont actuellement en préparation, notamment pour l'établissement d'un nouveau centre de secours à l'est de Brive. J'ai examiné la carte afin d'identifier l'emplacement potentiel de cette nouvelle structure et l'évidence indique Malemort. D'ailleurs, que pense le maire de Brive de cette proposition ? Le CISP de Brive conserverait-il alors ses équipes et ses équipements ?

Maintenant que Monsieur le maire de Malemort a ressuscité le Corrézium, peut-être que la Corrézium attitude de feu Bernard MURAT s'apprête à vivre une nouvelle ère. Ce n'était d'ailleurs pas une si mauvaise vision. Par ailleurs, si le conseil départemental souffre effectivement des restrictions budgétaires imposées par l'État, permettez-moi de formuler une proposition : Malemort pourrait vous céder sa Marianne d'Or pour l'euro symbolique. Vous pourriez alors la fondre, quoiqu'elle fût parfaitement méritée. Personnellement, je préfère conserver la mienne en prévision des difficultés budgétaires que nous devons affronter à Tulle.

Revenons plus sérieusement à la question des sapeurs-pompiers. Une problématique additionnelle se présente concernant les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV), qui disposent actuellement chacun d'une équipe de 4 personnes. Il semblerait qu'une réduction des effectifs soit envisagée, ramenant l'équipage à 2 pompiers au lieu de 4. Quelle est la réalité de cette situation ? Je sais que cette question a fait l'objet de réflexions approfondies et mon interrogation ne vise aucunement à créer une polémique.

Par ailleurs, est-il effectivement prévu, comme certaines rumeurs le suggèrent, de réduire les effectifs de pompiers professionnels au profit d'un recours accru aux volontaires ? Cette approche diminuerait certes les coûts, mais pourrait rendre les interventions plus aléatoires, les volontaires n'étant, par définition, pas systématiquement disponibles. J'estime que nous devrions collectivement maintenir un volume incompressible de sapeurs-pompiers professionnels. Compte tenu des aléas climatiques auxquels nous serons confrontés, il serait regrettable de devoir solliciter les pompiers charentais pour maîtriser nos incendies, même si une certaine réciprocité existe en raison de nos contributions hydriques. En outre, faire appel aux Polonais serait une démarche encore plus fabiusienne.

Je ne peux omettre d'aborder un sujet fondamental : la situation actuelle et l'avenir de Corrèze Habitat. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président – et vous êtes passé maître dans l'art de la meilleure défense pour éviter l'attaque –, cette période s'est avérée extrêmement délicate, tant pour vous que pour nous. Le conseil d'administration s'est réuni hier et la question du devenir des personnels se pose légitimement. Ces agents s'interrogent à juste titre sur leur devenir, la définition de leurs missions et la réorganisation des services. Vous avez souligné l'absence potentielle d'une seconde chance, mais nous devons néanmoins en créer une. Qu'en est-il de nos locataires ? Tulle compte près de 1 000 logements et il est sûr que je ne serai pas assujéti à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). La situation impose une réflexion approfondie sur les locations et, plus globalement, sur l'avenir du logement social, potentiellement dans le pays, car ce service public se meurt. Les loyers risquent d'augmenter et nous devons nous interroger sur la capacité des locataires à supporter ces hausses.

Je vous informe par ailleurs que dès demain, vous pourrez profiter des installations du centre aquatique de Tulle et nager en eau claire. Nous disposons d'une installation de qualité, à laquelle le Département a substantiellement contribué financièrement.

Pour conclure, j'adresse quelques mots à Vincent SEROZ. Nous assistons à sa cérémonie de départ et la question du bilan carbone de cet événement mériterait d'ailleurs d'être soulevée, bien que je préfère personnellement une participation nombreuse. Il est d'ailleurs possible de venir à vélo. Je tiens à remercier Vincent SEROZ pour le travail accompli. La fonction de directeur de cabinet représente une mission particulièrement complexe et désigne la personne qui, dans les coulisses de l'organisation, s'emploie à faciliter les processus, à prévenir les difficultés de toute ampleur et à exercer un travail considérable de psychologie. Son rôle consiste notamment à éviter qu'un tel ne menace de démissionner pour des questions de déviation ou de logement social. Cette fonction permet de désamorcer d'innombrables situations de crise, mineures ou majeures. Elle constitue un rôle essentiel, incarné par une personne que l'on peut contacter – Vincent SEROZ en l'occurrence – pour suggérer une intervention sur un dossier particulier. Sa réponse la plus courante était « On va y regarder », ce qui précède généralement un examen par Pascal COSTE

et aboutit souvent à des décisions. Vincent SEROZ a donc indéniablement démontré son utilité. Je l'affirme à l'intention de ceux qui considèrent qu'un directeur de cabinet se contente d'occuper un bureau climatisé en attendant que tout se résolve. Il s'agit donc d'une fonction essentielle, avec la profonde connaissance des individus et du Département, ainsi qu'avec une expertise politique indiscutable. Vincent, ces qualités t'ont rendu immense aux yeux de tous, indépendamment de tes convictions politiques. Je t'observais souvent quitter très tardivement le Département ou y arriver aux premières heures depuis Tulle. Je me disais parfois que tu finirais par t'occuper de Tulle.

Vincent a réalisé toutes ces actions, mais il a finalement opté pour une autre voie. Ce n'est pas que l'A20 ne soit pas fréquentée ou que le POLT soit brillant d'attractivité. Force est de reconnaître que sur ce point précis, Vincent, tu as échoué. Nous tenions à souligner que ce que tu as choisi de faire est positif, car ce projet est important. Il est essentiel de chercher à évoluer lorsqu'on en a l'opportunité et l'ambition véritable, non pas une ambition malsaine, mais celle qui pousse à se déplacer, à rechercher de nouvelles missions et de nouvelles fonctions. J'aimerais toutefois t'adresser une mise en garde concernant Mme DATI. J'ai entendu Pascal COSTE déclarer récemment que la route n'était pas terminée. En tous cas, je te souhaite bonne chance.

M. ARFEUILLIERE — Bonjour, mes chers collègues. Une fois de plus, la séance d'aujourd'hui nous permettra d'engager de nouveaux projets ambitieux pour notre département. Avec vous, nous avons déjà lancé le projet de déviation de Lubersac et son ombrière photovoltaïque, ainsi que le plan départemental de gestion de l'eau. Ces initiatives contribuent efficacement au développement de la Corrèze. Tandis que celle-ci progresse, chacun peut constater que depuis plusieurs mois, le pays, lui, demeure à l'arrêt. La dissolution décidée par Emmanuel Macron n'a finalement rien résolu. Présentée comme un moyen de clarifier la situation politique nationale, elle n'a fait qu'accentuer l'instabilité, la confusion, le désordre et la défiance. Actuellement, plus rien ne se passe dans le tumulte de l'Assemblée nationale, où il est plus commode d'être opposé à tout que de se mettre d'accord pour bâtir un cap commun. Le bilan est le suivant : absence totale de réformes, aucun projet concrétisé et des Français de plus en plus désabusés. 2 Français sur 3 doutent d'ailleurs que le Premier ministre puisse tenir jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, la dette enfle de 40 milliards d'euros en seulement 6 mois.

Dans ce climat d'impuissance, le Président tente d'affirmer sa présence sur la scène internationale en multipliant les déplacements. Mais quel poids la France conserve-t-elle lorsqu'elle se limite à commenter les crises en Ukraine, au Moyen-Orient ou en Afrique, pendant que d'autres acteurs en déterminent l'issue ? Et tandis qu'Emmanuel Macron parle de stratégie militaire, de géopolitique et de dissuasion nucléaire, des millions de Français vivent dans l'angoisse du quotidien : insécurité dans leurs rues, délais interminables pour consulter un médecin, trains qui ne passent plus, services publics qui se détériorent. Le Président de la République méconnaît cette réalité et n'a jamais pu entendre cette colère, laissant les élus locaux en première ligne face à des urgences auxquelles ils demeurent incapables de répondre.

Les élus locaux qui, ici en Corrèze, retroussent leurs manches et avancent, loin de la bordérisation parisienne. Des élus qui continuent d'agir avec méthode, pragmatisme et bon sens, au contact direct du terrain et des problématiques des Français. Ils sont capables de trouver des compromis et de collaborer pour surmonter les blocages et mener à bien des projets au service des Corrèziens. Tous ces accomplissements figurent dans le rapport d'activité que nous vous présenterons aujourd'hui, un document vivant et concret qui retrace l'ensemble des initiatives entreprises par notre collectivité au service du territoire. Si tous ces résultats sont possibles, c'est grâce à l'engagement sans faille de nos 1 300 agents du Département.

Ces femmes et ces hommes aux compétences multiples, représentant 123 métiers différents, sont tous unis par une même vocation : servir les Corrèziens et demeurer présents chaque jour au cœur de leur quotidien. Nous aurons l'occasion de leur témoigner toute notre reconnaissance à l'issue de cette séance, une reconnaissance amplement méritée. Ce rapport d'activité illustre 2 éléments fondamentaux de notre méthode. D'abord, en Corrèze, nous savons nous adapter, et c'est précisément cette capacité qui fait la force du Département : son aptitude à innover, à fédérer et à répondre aux besoins avec efficacité et rapidité. Ensuite, en Corrèze, nous maintenons le cap. Depuis 2015, nos engagements restent inchangés et guident toujours notre action : améliorer le cadre de vie des Corrèziens, renforcer les solidarités et les services de proximité, et assurer le bien-vivre ensemble. Pourtant, les défis à relever sont

nombreux, tant la société évolue rapidement : défis démographiques, évolutions sociétales, changement climatique, etc. À chaque fois, nous avons su répondre avec détermination et pragmatisme.

Ainsi, face au vieillissement de la population corrèzienne et à la dépendance, nous avons initié Corrèze Autonomie, notre service public destiné à mieux accompagner les Corrèziens en situation de grand âge, de handicap, de fragilité ou d'aidant, au plus près de leurs besoins. Ce dispositif remplit parfaitement ses missions depuis plus d'un an – proximité et équité. D'ailleurs, mardi dernier se sont tenues les Assises de l'Autonomie, qui ont réuni plus de 160 acteurs pour des échanges particulièrement riches. Cette journée a été un véritable succès et a permis d'établir une méthode garantissant l'efficacité de nos politiques en matière d'autonomie.

Face à l'augmentation des besoins en protection de l'enfance, et alors que l'État n'est toujours pas à la hauteur des enjeux, qu'il s'agisse de pédopsychiatrie ou de justice des mineurs, celui-ci continue de faire peser sur les départements la gestion des mineurs non accompagnés, relevant pourtant de la politique migratoire nationale. Dans ce contexte, après un audit complet de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), nous avons décidé de lancer un plan d'action pour sécuriser les parcours des enfants, assurer la meilleure qualité de service possible et renforcer la position de nos professionnels sur le terrain. Il en va de même pour l'emploi et l'insertion, domaines dans lesquels nous défendons une politique exigeante, mais juste, fondée sur le retour à l'emploi. Depuis 10 ans, cette approche a porté ses fruits et repose sur un principe simple, mais essentiel : celui des droits, mais surtout des devoirs. Dans cette logique, nous intégrerons les dispositions de la loi plein emploi, notamment le nouveau barème des sanctions, avec une mise en œuvre claire, encadrée et respectueuse de chacun, mais sans naïveté.

Concernant l'insécurité et la prévention de la délinquance, ce fléau longtemps cantonné aux grandes villes gagne aujourd'hui du terrain jusque dans nos campagnes. C'est pourquoi nous poursuivons activement le déploiement de notre centre de supervision départemental. En lien avec le syndicat mixte ouvert, près de 190 caméras sont désormais installées, couvrant 80 000 habitants dans 70 communes partenaires. Cet outil concret permet de prévenir, sécuriser et appuyer les forces de l'ordre sur le terrain.

Ces derniers jours, entre orages violents et canicules exceptionnelles pour un mois de juin, le climat nous a rappelé avec brutalité que le dérèglement n'était plus une menace lointaine, mais notre quotidien. Ici, en Corrèze, nous n'avons pas attendu que le ciel nous tombe sur la tête pour agir. Dès 2018, nous avons pris les devants en engageant notre programme Corrèze Transition Ecologique. Garant d'une méthode, ce programme a permis de fédérer les forces vives de notre territoire afin de planifier notre stratégie écologique en concertation avec tous les Corrèziens. Depuis lors, nous n'avons cessé de transformer l'essai avec Corrèze Bouclier Energétique pour produire une énergie renouvelable en circuit court bénéficiant directement aux Corrèziens, notamment grâce à l'installation d'ombrières, avec le plan départemental de gestion de l'eau, qui permet de préserver cette ressource vitale tout en soutenant le développement territorial et le maintien de l'activité humaine, et enfin avec une gestion durable de la forêt, permettant de soutenir et développer les emplois autour du bois.

Chez nous, en Corrèze, nous ne pratiquons pas une écologie depuis un bureau parisien, mais nous la vivons au quotidien sur le terrain et la concevons selon les réalités du monde rural, et non après avoir simplement feuilleté quelques rapports et analysé quelques graphiques. Nous refusons de culpabiliser nos agriculteurs, de fantasmer la décroissance ou de faire la leçon à ceux qui mettent les mains dans la terre. Nous refusons une écologie punitive, idéologique et hors-sol. Ce que nous construisons en Corrèze, c'est une écologie de projets, de terrain et d'avenir.

Toutes ces adaptations, bien au-delà de notre seule politique écologique, témoignent de la capacité du département à innover. Ces dispositifs à la sauce corrèzienne, qui parfois dépassent le cadre strict de nos compétences, sont désormais essentiels au quotidien de nombreux habitants du Département. Nous maintenons néanmoins notre cap, celui que nous avons fixé depuis bientôt 10 ans, qui continue de guider chacun de nos choix et qui transparaît dans le rapport d'activité que nous proposons aujourd'hui. Ce cap est clair : investir pour améliorer le cadre de vie des Corrèziens pour garantir à nos enfants les meilleures conditions d'éducation, renforcer les solidarités, faire vivre le lien social et faire rayonner notre territoire à travers le sport, la culture et ce bien-vivre ensemble qui constitue également l'identité de notre Corrèze.

Nous concrétisons d'abord cette vision avec la contractualisation départementale 2023-2025, un levier puissant pour accompagner les communes. Depuis 2018, les moyens n'ont cessé de croître et, aujourd'hui, 69 M€ sont engagés pour 1 860 projets. Nous agissons également avec notre plan « Bien vivre au collège », avec des dotations en hausse d'année en année qui nous permettront de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments, à l'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique, à la promotion d'une restauration de qualité favorisant les circuits courts, à la transition numérique des établissements et à la lutte contre le harcèlement scolaire, qu'il se produise à l'école ou en ligne.

Nous œuvrons également pour le sport et la culture qui constituent les piliers de notre lien social. Plus de 400 projets culturels ont été soutenus et 1,3 M€ ont été consacrés aux sports amateurs, pour nos clubs, nos comités, nos bénévoles, nos jeunes. Cet été, la saison estivale s'ouvre une nouvelle fois à Sédières, où la programmation, particulièrement riche, permettra aux Corrèziens de se retrouver dans une ambiance familiale, festive et conviviale tout au long de l'été et de profiter de concerts exceptionnels, participant ainsi au bien-vivre ensemble sur notre territoire.

Ce bien-vivre ensemble, nous le cultivons depuis 2015 et il a pris tout son sens en mai dernier, lors du premier Salon Origine Corrèze, où plus de 12 000 visiteurs sont venus célébrer notre terroir, nos talents, nos savoir-faire et cette fierté d'être Corrèziens. « Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse », dit le proverbe. En Corrèze, je vous rassure, pendant que certains crient au loup, la forêt pousse en silence. Elle pousse même plutôt bien, puisque selon les résultats de notre outil de télédétection, les coupes rases diminuent année après année, passant de 2 200 hectares en 2016 à 1 300 en 2024. Cependant, il faut croire que certains préfèrent biaiser la réalité et défilent avec des banderoles plutôt que d'aborder les sujets avec responsabilité.

Aujourd'hui, pendant qu'à gauche et à l'extrême gauche certains s'agitent entre amoureux du loup et gardiens des taillis, nous avons clairement choisi notre camp, sans ambiguïté : celui des éleveurs, des professionnels, de la filière bois et de tous ceux qui vivent ici, qui travaillent et qui refusent qu'on les méprise au nom d'un écologisme de salon. Parce qu'à force de courir après le loup, pensant lever un lièvre, certains en arrivent à perdre la boussole. Notre boussole, nous la gardons bien en main et elle reste pointée vers l'intérêt général. C'est pourquoi, tandis que le pays tangué, la Corrèze tient, résiste et se développe. Elle se développe parce que nous avons fait le choix d'un cap clair, celui de la modernité sans renier nos racines, en préservant notre territoire et en valorisant nos ressources. La Corrèze n'est pas une exception, elle est une démonstration, la preuve que le pays n'est pas condamné à l'impuissance, à condition de faire confiance à ses territoires. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Fermer les écoles n'est pas de mon ressort, mais le choix posé consiste à ne pas fermer les collèges, car j'estime que les enfants doivent être accueillis. D'ailleurs, il fait chaud partout, parfois bien plus dans certains logements qu'à l'école ou dans les collèges. En tout cas, ce n'est pas l'option que nous avons retenue. De plus, nous travaillons actuellement sur la végétalisation et sur plusieurs autres éléments. En Corrèze, nous sommes moins touchés qu'ailleurs, précisément parce que nous bénéficions d'un environnement plutôt favorable. Des travaux significatifs ont en outre déjà été réalisés. Nous n'avons plus qu'un seul bâtiment Pailleron, mais nous avons un véritable enjeu concernant la priorisation des investissements dans les collèges. Ce n'est pas une bouilloire thermique, mais nous n'en sommes pas loin dans ce cas. Nous devons porter notre attention sur le plus grand collège de la Corrèze, Jean-Lurçat.

Je pense que notre plan d'investissement, en passant d'un niveau plancher de 3,5 M€ sur le mandat précédent à 10-11 M€ actuellement, commence à produire des effets. Vous avez évoqué le rafraîchissement et j'apprécie particulièrement cette approche, car la climatisation présente l'effet pervers de consommer davantage d'électricité quand il fait chaud, ce qui crée plus de gaz à effet de serre et alimente le cercle vicieux. La question du rafraîchissement est essentielle, car il faudra apprendre à vivre avec 2 degrés supplémentaires à l'horizon 2050. Nous devons nécessairement nous adapter dans nos pratiques et nos méthodes. Par ailleurs, nous avons encore des toits noirs, mais je ne souhaite pas supprimer l'ardoise de Travassac. Nous parlons beaucoup des conséquences climatiques dans le domaine agricole alors que nous aurons également des problématiques importantes à traiter dans le secteur de la

construction. Nous devons examiner comment développer et optimiser tous les dispositifs de protection thermique et autres solutions adaptatives.

En outre, il est nécessaire d'être plus que réveillé vis-à-vis de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Celle-ci souhaite concrétiser le projet, car elle nous a considérablement assistés sur l'appel d'offres. L'attribution reviendra au candidat présentant la meilleure offre, particulièrement au niveau du prix, raison pour laquelle nous restons larges sur la durée de rentabilité. Sur le plan qualitatif, la CRE a offert une aide, mais durant cette phase d'appel d'offres, elle ne peut s'impliquer davantage. Le projet pourrait s'interrompre très facilement.

Quant aux Assises de l'Autonomie, tout dépendra de ce que nous allons en faire. Nous avons tout intérêt à établir un diagnostic rigoureux et je souhaite que nous puissions, établissement par établissement, réexaminer la situation individuelle de chaque personne dépendante afin d'adapter nos dispositifs à la réalité. La reconstruction du Glandier m'a particulièrement marqué et les personnes qui pouvaient aller dans un monde inclusif devaient être placées en cœur de village. Les personnes qui pouvaient aller au travail ont quant à elles été mises au travail, notamment car il n'existe pas de meilleure forme d'inclusion. Enfin, les personnes extrêmement dépendantes nécessitent un milieu plus fermé. Dans ce cadre, le choix de Vigeois s'imposait, car il existait déjà la structure de la MAS. Le Département a apporté des subsides que l'État a refusé d'allouer, celui-ci n'ayant pas reconnu la partie soins. Nous devons faire preuve d'un grand pragmatisme dans l'élaboration de ce schéma de l'autonomie, particulièrement dans le secteur du handicap. Nous devons nous concentrer sur le degré de dépendance et certaines personnes, sans être en situation de handicap, présentent une perte d'autonomie significative.

Il est donc essentiel de qualifier les publics pour les orienter vers les structures adaptées. Certains établissements pratiquent des prix journaliers de 200 à 300 euros, car les cas le méritent. Nous devons donc allouer nos ressources de manière optimale. Par exemple, une personne relevant d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) peut bénéficier d'une qualité de vie équivalente pour un coût approximatif de 70 euros. Je ne souhaite pas réduire cette question à sa dimension budgétaire, car nous plaçons l'humain et l'individu au centre de nos réflexions tout en orientant les personnes vers les dispositifs appropriés, dans un souci d'efficacité. Cependant, face à un vieillissement qui doublera dans les 15 prochaines années, il est peu probable que les ressources doublent également. Sans décisions adaptées maintenant, nous serons possiblement contraints à des choix drastiques ultérieurement. Par conséquent, le virage doit être amorcé dès à présent et il faut accorder le temps nécessaire à l'adaptation.

Ces assises constitueront ce que nous en ferons, conjuguant l'humain et les principes de réalité. Elles représentent un point de départ et la suite des travaux sera importante. Je vous proposerai d'ailleurs la méthodologie adoptée pour les précédents rapports : après une période de réflexion en groupes de travail, nous consulterons le conseil départemental sur ces orientations qui dépassent nos mandats.

En outre, j'approuve et partage le concept de Corrèzium attitude que vous mettez déjà en œuvre, notamment avec les coopérations de train entre Tulle, l'agglomération, etc. J'espère que ces initiatives porteront leurs fruits et nous avons tout intérêt à nous serrer les coudes. Sur ce sujet spécifique, le maire de Brive perçoit désormais, après réflexion et explications, les avantages d'un centre à l'est, car il existe une distance significative entre l'est et l'ouest de Brive, particulièrement aux heures de pointe. L'enjeu principal concerne le temps de réponse par rapport aux victimes. Il ne s'agit pas de satisfaire une envie du maire de Malemort et la même problématique se pose pour les habitants de Cornil, situés à équidistance entre Brive et Tulle. Nous devons donc examiner attentivement cette question.

Concernant les matériaux, aucune décision n'est arrêtée. Cette question s'inscrit dans la discussion globale, mais le matériel n'est pas associé aux casernes, mais aux interventions spécifiques. Par exemple, Uzerche dispose d'équipements de secours routier spécialisés en raison de la présence de l'autoroute et des risques associés. Concernant les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV), je n'ai pas l'information précise, mais je crois qu'il s'agit plutôt de pouvoir partir et d'avoir des personnes qui viennent ensuite. Concrètement, les volontaires pourraient être présents sur le lieu avant l'arrivée du reste des équipes.

La question de Corrèze Habitat doit quant à elle être abordée dans sa globalité, car nous faisons face à un véritable problème de logement en France. Les ponctions sur les loyers sont une catastrophe et, en Corrèze, nous sommes particulièrement pénalisés, car nos loyers sont historiquement bas. Les offices n'ont pas thésaurisé et les loyers sont inférieurs aux plafonds autorisés par la loi. Cette situation engendre un déficit d'investissement et de rénovation. Nous cumulons plusieurs handicaps, et dans certains secteurs, il faudra réévaluer les loyers à un niveau approprié pour disposer de logements décents. Si nous compensons cette augmentation en évitant les passoires thermiques, ce rééquilibrage peut être acceptable pour de nombreux locataires. Ce sujet fait partie des questions globales que notre pays devra traiter.

Je vous propose maintenant d'entamer notre ordre du jour.

RAPPORT N° 201

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION 2025/2028

M. SOLER — Depuis 2015, le Département de la Corrèze déploie une politique d'insertion ambitieuse et volontariste en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des Corrégiens, particulièrement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa). Pleinement engagés pour relever ce défi, nous n'avons pas attendu la loi plein emploi du 18 décembre 2023 pour mettre en œuvre des actions concrètes et innovantes, mobilisant d'importants moyens humains et financiers afin de ne laisser aucun Corrégien au bord de la route.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans l'héritage gaulliste qui a façonné le modèle social français, à savoir une logique de solidarité commune adossée à une exigence de réciprocité entre les droits ouverts pour les usagers et leurs devoirs envers la société, dans le respect des grands équilibres financiers, tant de l'État que de notre collectivité.

Ces principes se traduisent au quotidien à travers une politique de terrain pragmatique et innovante fondée sur 3 axes : une offre d'accompagnement humain, souple et variée, que nous évaluons régulièrement pour l'adapter aux besoins des Corrégiens et des acteurs économiques ; un dialogue permanent avec les opérateurs locaux de l'insertion et les entreprises du territoire pour favoriser l'intégration et le maintien durable dans l'emploi des bénéficiaires du rSa ; une application rigoureuse des droits et des devoirs.

Au total, cette politique à la fois solidaire et pragmatique porte déjà ses fruits. La Corrèze conserve un taux de chômage de 5,8 %, inférieur à celui constaté en métropole de 7,1 % et en Nouvelle-Aquitaine de 6,5 %. Le nombre de bénéficiaires du rSa rapporté à la population totale reste plus favorable dans notre Département, soit 2,7 %, qu'au niveau national, où il s'élève à 4,7 %. Un contrat d'accompagnement a été formalisé pour 93 % des bénéficiaires suivis dans un parcours professionnel ou socioprofessionnel et pour 81,5 % de ceux engagés dans un parcours social. Le taux de sortie positif en formation ou en emploi avoisine en Corrèze les 53 % pour les parcours professionnels ou socioprofessionnels et 26,5 % pour les parcours sociaux.

Ces données relativement encourageantes ne nous font pas oublier les incertitudes susceptibles d'impacter le champ de l'insertion, comme l'instabilité de la conjoncture sociale et économique, les tensions budgétaires et les éventuelles réformes à venir concernant le marché du travail et l'accompagnement vers l'emploi. Nous n'oublions pas non plus les nombreuses zones d'ombre de la loi plein emploi, imposée sans évaluation préalable et sans moyens à la hauteur des ambitions affichées.

Face à cette réforme précipitée, insuffisamment concertée avec les territoires et sans allocation de moyens adéquats, nous souhaitons préserver notre modèle corrézien d'insertion. Dans cette perspective, je vous propose de conserver la maîtrise de l'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires en privilégiant le savoir-faire de nos équipes et leur connaissance du terrain afin d'éviter tout traitement automatisé des situations et de maintenir une relation responsabilisante entre la collectivité et les bénéficiaires.

Je propose également d'intensifier et moderniser le parcours du bénéficiaire grâce à une réunion d'information et de mobilisation complète et stimulante, donnant à chacun une vision claire de ses droits et devoirs. Enfin, nous devons avoir une exigence accrue sur la qualité des contrats d'engagement réciproque afin d'établir des objectifs réalistes, mesurables et adaptés à chaque situation.

Dans le contexte de mise en œuvre de la loi plein emploi et afin de poursuivre la dynamique engagée, tout en consolidant nos marges de manœuvre locales, je vous propose d'adopter un document-cadre unique, feuille de route de notre politique de l'emploi pour les années 2025 à 2028. Ce document regroupe le pacte territorial d'insertion et le programme départemental d'insertion, articulé autour de 37 fiches actions et 3 piliers : l'accès à la formation et à l'emploi ; les professionnels et les métiers de l'accompagnement en garantissant un suivi de proximité par des équipes formées et outillées pour répondre à la diversité des situations ; la coordination territoriale en co-animant avec

l'État un réseau de partenaires dans le cadre du comité départemental et des comités locaux pour l'emploi, et en développant des outils communs pour renforcer l'insertion partout en Corrèze.

Afin de donner à cette feuille de route toute sa portée, je vous propose également d'approuver le nouveau règlement départemental de la commission de réduction et de suspension de rSa. Il permettra d'intégrer le barème de sanctions introduites par la loi plein emploi et de garantir une application rigoureuse des mesures prévues, dans le respect du principe de réciprocité entre droits et devoirs auxquels nous sommes attachés.

Pour conclure, dans le sillage de la motion adoptée lors de la séance plénière du 11 avril dernier, je tiens à vous alerter sur le risque que représenterait le versement rétroactif du rSa prévu par la loi. Considérant que notre collectivité n'a pas vocation à assumer la charge financière d'une telle disposition, qui affaiblirait de surcroît la portée dissuasive des sanctions, je vous propose de déduire les montants concernés du dernier appel de fonds des organismes payeurs et d'appliquer la même démarche à la revalorisation de 1,7 % du rSa au 1^{er} avril, imposée par l'État sans concertation préalable avec les départements.

M. LE PRESIDENT — Avant de céder la parole à Madame TAYSSE, je vous prie d'excuser les absences temporaires de Jean-François LABBAT et de Claude CHIRAC, partis aux obsèques de Jean TOURNEIX, ancien maire de Corrèze. Ils nous rejoindront tout à l'heure.

Mme TAYSSE — Vous annoncez dans ce rapport renforcer l'accompagnement corrézien en dépit des contraintes contenues par la loi plein emploi, ce qui présente un paradoxe avec les dernières mesures évoquées, notamment le refus de financer la hausse de 1,7 % du rSa à compter du 1^{er} avril 2025. J'entends le manque de concertation que nous pouvons tous déplorer de manière unanime. Cependant, le montant du rSa n'atteint pas un niveau pléthorique au point de s'arc-bouter sur une majoration qui suit péniblement le coût de la vie.

Vous annoncez un renforcement de l'accompagnement et, parallèlement, nous observons un durcissement de la suspension des droits par rapport aux dispositions légales, puisque la loi prévoit en cas de manquement une suspension pouvant aller de 30 % à 100 % du montant du rSa. Dans le même temps, vous proposez une suspension de 80 %. Pourquoi ne conservez-vous pas cette souplesse prévue par les textes ? Il existe autant de situations différentes que de personnes. Pourquoi fixez-vous arbitrairement à 80 % la suspension des droits, alors que la loi prévoit des modalités plus larges et plus adaptables aux différentes circonstances individuelles ?

Vous refusez également le versement rétroactif prévu par la loi afin de réduire la charge financière du Département. Ces éléments soulèvent des interrogations, car ils révèlent un paradoxe entre l'annonce d'un renforcement de l'accompagnement et ces mesures coercitives. Ce régime de sanction est sans doute à l'origine des résultats favorables de la Corrèze en matière de réduction du rSa. Suspendre les droits soulève une question fondamentale : quels sont alors les moyens de survie de ces personnes ? Le coût pour la société n'en est pas réduit, mais les responsabilités sont simplement renvoyées à d'autres.

Vous savez pertinemment que parmi les bénéficiaires du rSa, certaines personnes demeurent très éloignées de l'emploi. Nous ne pouvons les abandonner au bord du chemin et un accompagnement véritablement renforcé s'avère nécessaire, incluant les dimensions sociales, psychologique et médicale. Je ne vois pas comment un durcissement de vos positions permettra d'atteindre l'objectif annoncé.

Par ailleurs, j'attire votre attention, comme je le fais régulièrement, sur le rôle déterminant des chantiers d'insertion pour accompagner ces publics particulièrement fragiles qui nécessitent ce soutien quotidien. Nous resterons particulièrement vigilants quant aux moyens que vous consacrez aux actions d'insertion portées par les différentes associations ou organismes, qui jouent un rôle déterminant pour ce public en situation de fragilité.

M. SOLER — Il convient d'abord de bien préciser la différence entre suspension et suppression. Nous aurions pu opter pour des suppressions, mais nous privilégions davantage les suspensions. En outre, la loi plein emploi prévoit en effet des critères différents de ceux que nous mettons en place en Corrèze, mais nous disposons ici d'un système

de fonctionnement spécifique avec des commissions rSa qui examinent au cas par cas les situations individuelles. Ce dispositif nous permet d'adapter les modalités de suspension en fonction des situations particulières de chacun.

Nous appliquons également une approche bienveillante envers les personnes réellement très éloignées de l'emploi ou confrontées à des situations médicales qui ne leur permettent pas de retrouver un emploi. Néanmoins, pouvons-nous véritablement parler de sanctions si, au-delà de la suspension, nous restituons rétroactivement les montants suspendus ? Cette mesure pourrait se justifier dans certains cas particulièrement légitimes, mais procéder systématiquement ainsi, comme le prévoit la loi, nous paraît inapproprié, car il n'y a alors pas de sanction. Ce choix permet également de rappeler les droits et les devoirs des bénéficiaires du rSa.

M. LE PRESIDENT — Je tiens à dissiper toute ambiguïté : nous appliquons la loi, uniquement la loi. Nous ne nous situons pas hors la loi et n'avons pas une application différente de celle prévue par les textes. Il s'agit du compromis de Départements de France entre les groupes de gauche et de droite – c'est-à-dire entre ceux qui veulent être complètement laxistes, ou du moins assez larges, et ceux qui appellent à plus de vigilance. Nous appliquons la loi, qui permet de suspendre les versements, mais prévoit qu'à leur retour, un contrat d'engagement soit réalisé avec les bénéficiaires – dont le terme « réciproque » a d'ailleurs été supprimé. Si nous laissons place au laxisme, celui-ci persistera. En revanche, nous établissons un cadre plus clair, tout en prenant en compte les situations de santé particulières, qui nécessitent d'ailleurs de trouver des professionnels pour les soigner.

Lorsqu'un bénéficiaire inclut dans son contrat d'engagement une démarche de soins et qu'il revient en attestant d'une prise de rendez-vous à une date précise, nous ne procédons à aucune suspension. En revanche, face à l'inaction, nous encourageons la personne à se mobiliser. Si elle rencontre des difficultés, nous activons toutes les ressources disponibles, y compris le centre de santé pour un rendez-vous chez le généraliste, ou nous intervenons directement pour faciliter la prise en charge prioritaire par un travailleur social. Les contrats d'engagement ne se limitent pas à la recherche d'emploi.

Néanmoins, la personne apte au travail doit s'y investir. Nous allons inévitablement faire face à une pénurie de main-d'œuvre et la population active en Corrèze diminue significativement tandis que les besoins en emploi demeurent importants. Cette situation implique la nécessité de réintégrer l'ensemble des personnes disponibles dans le marché du travail.

Notre position n'est nullement paradoxale entre le refus de payer ce qui ne nous incombe pas et la mise en place de mesures d'accompagnement. Pour rappel, nous avons 47 M€ de dettes envers la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les bénéficiaires ont perçu l'intégralité des sommes auxquelles ils avaient droit. Le fait que nous provisionnions en fin d'année la part que nous refusons de payer, qu'il s'agisse des 1,7 % de revalorisation ou de l'effet rétroactif décidé unilatéralement par l'État, ne change strictement rien pour le bénéficiaire.

Le véritable enjeu réside dans notre impossibilité de continuer ainsi. Mme VAUTRIN alourdit quotidiennement notre charge, sans concession. Au sujet de l'autonomie, le plan dédié à ce sujet nous a permis d'obtenir des résultats supérieurs à la moyenne. Cependant, pour l'ensemble des départements, le jour du dépassement, c'est-à-dire la date à partir de laquelle les départements financent à la place de l'État, était fixé au 18 juin. Départements de France a unanimement décidé de ne pas payer et d'adopter cette démarche pour signifier au gouvernement qu'il devait cesser de nous accabler. Le récent rapport de la Cour des comptes place les départements quasiment en situation de liquidation. La Corrèze préserve son modèle social jusqu'en 2028, mais nous aurons une épargne nette négative si les 40 % des 5 M€ de restrictions budgétaires sont appliqués. Le rSa représente un levier d'action, mais il ne s'agit aucunement d'une contradiction puisque nous distinguons clairement le débat budgétaire du débat de fond.

Concernant la question de l'accompagnement, je tiens à préciser que nous investissons globalement 500 000 € supplémentaires dans l'accompagnement avec les mesures proposées ici et les actions nouvelles. S'y ajoutent 500 000 € que nous signerons avec le Préfet pour permettre le cofinancement de nouvelles mesures. Nous ne réduisons en aucun cas les moyens consacrés à l'accompagnement des bénéficiaires. Notre attente porte sur un retour indirect sur investissement. Concrètement, nous consacrons des moyens à l'accompagnement et espérons que les

500 000 € investis généreront 2 M€ d'économies en aidant les bénéficiaires du rSa à retrouver un emploi. Il s'agit de l'objectif de ce plan emploi et insertion.

Mme TAYSSE — Il faut aller au-delà des visions caricaturales droite-gauche. Depuis quand, Mme VAUTRIN, que vous critiquez abondamment, est-elle de gauche ? De plus, les députés LR ont voté cette loi, y compris la députée qui siège dans cette assemblée. Nous ne nous opposons pas aux sanctions, mais il existe autant de situations que de personnes concernées. Nous sommes parfaitement capables d'opérer la distinction entre suspension et suppression. La loi prévoit une marge d'action de 30 % à 90 % de suspension. Cette souplesse est essentielle pour s'adapter à la diversité des situations. Pourquoi ne l'appliquons-nous pas ?

M. LE PRESIDENT — Nous appliquons la loi et proposons un taux de 80 %.

Mme TAYSSE — Ce taux est fixe et non une variation de 30 % à 90 %. Vous n'appliquez donc pas la loi, vous la durcissez.

M. LE PRESIDENT — Je vous mets au défi que cette délibération soit retoquée par la préfecture. Si le législateur a prévu un taux entre 30 % et 80 % et demande aux assemblées départementales de le définir, opter pour 80 % ne constitue nullement un crime de lèse-majesté. Si la loi prévoit un maximum de 80 %, il est autorisé d'appliquer ce taux. Effectivement, nous appliquons en Corrèze la sanction maximale concernant le rSa.

Je le déclare publiquement : il n'y aura aucun laxisme en Corrèze et les personnes refusant de travailler n'ont pas leur place en Corrèze. Elles peuvent aller bénéficier du rSa en Haute-Vienne ou ailleurs. Je réitère avec la plus grande fermeté qu'il est inacceptable de faire reposer un système de solidarité uniquement sur ceux qui travaillent. Les travailleurs sont étranglés, tandis que ceux qui ne font rien en font de moins en moins. Nous assumons pleinement que, si la loi nous avait autorisés à appliquer un taux de 100 %, nous aurions fixé ce taux à 100 %.

Cependant, cette mesure n'altère en rien l'humanité et l'humanisme nécessaires dans le traitement des situations individuelles et dans le travail accompli par les travailleurs sociaux concernant les engagements favorisant le retour à l'emploi. Aujourd'hui, notre système de solidarité ne peut financer les personnes qui ne veulent rien faire.

Mme TAYSSE — Je regrette que ce sujet nous conduise à entendre de tels propos démagogiques.

M. LE PRESIDENT — Ce n'est pas de la démagogie, mais il s'agit de la réalité. Les personnes qui travaillent en ont marre et il convient d'adopter un principe de réalité. Je vous propose maintenant d'adopter ce rapport.

La délibération n° 201 est adoptée, à la majorité, par 28 voix pour, 1 contre, 9 abstentions.

RAPPORT N° 202

**ACTION EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE
FONCTIONNEMENT 2026**

Mme TAURISSON — Lors de la rentrée scolaire 2024-2025, nous avons accueilli 8 604 élèves dans les 25 collèges publics corréziens. Le Département, pleinement engagé pour offrir à chacun les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement, poursuit son plan volontariste pour le bien-vivre au collège, articulé autour de 5 grandes priorités : la rénovation énergétique, la modernisation et le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments, l'adaptation des espaces extérieurs aux changements climatiques, la promotion d'une restauration de qualité privilégiant les circuits courts et accessible à tous, la participation des élèves à la transition écologique et à la vie de leur établissement, et la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences.

Afin de poursuivre nos actions pour le bien-vivre au collège, je vous propose d'approuver aujourd'hui les dotations principales de fonctionnement des collèges publics pour un montant total de 2 815 766 € au titre de l'exercice 2026, soit une hausse de près de 6,3 % par rapport à 2025. Pour mémoire, nous conservons la règle de calcul adoptée il y a 2 ans, avec d'une part la revalorisation du prix au mètre carré qui passe de 12 à 15 € ; d'autre part, la création d'un forfait additionnel de 6 € par élève.

Cette année encore, compte tenu du renchérissement des coûts, de l'énergie et des matières premières alimentaires, le budget de chaque collège fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif tout au long de l'année. De cette façon, nous gardons la possibilité de les soutenir en cours d'exercice, comme nous en avons l'habitude, grâce à l'enveloppe de dotations complémentaires. Ce dispositif, dont l'enveloppe a été portée à 800 000 € en 2025, permettra d'adapter notre intervention en temps réel selon l'évolution de la conjoncture et en prenant en compte les problématiques propres à chaque établissement.

Ainsi, je vous propose aujourd'hui d'approuver ce rapport, dont les propositions ont recueilli un avis favorable au conseil départemental de l'éducation nationale, réuni le 27 juin dernier.

M. LE PRESIDENT — Je remercie l'ensemble des services d'avoir anticipé et toute la communauté éducative qui va pouvoir profiter de congés. Certains travaux seront menés cet été afin d'accueillir toujours mieux les enfants.

La délibération n° 202 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 301

AIDES AUX COLLECTIVITÉS - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANNÉE 2026

M. PETIT — Depuis 10 ans, nous avons fait de notre politique d'aide aux collectivités une priorité, dans un double objectif : améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens et soutenir l'activité économique de l'emploi en Corrèze. Dès 2018, nous avons souhaité apporter aux collectivités une meilleure lisibilité et une sécurisation des financements de leurs projets, à travers la mise en place d'une contractualisation triennale. Sur les 3 périodes de contractualisation écoulées, nous avons traduit notre ambition en renforçant les moyens alloués en soutien des communes. De 39 M€ en 2018 et 2020, l'enveloppe a été portée à 48 M€, puis 69 M€ en 2023 et 2025.

Cette année, au 31 décembre, nous arriverons au terme de la troisième contractualisation. Aussi, l'ensemble des maires a été consulté lors des différentes réunions cantonales tenues par le Président, afin de mener une réflexion et de recueillir leur avis concernant les modalités d'accompagnement du Département, en particulier pour l'année 2026, année d'élections municipales. Dans ce cadre, afin de prendre en compte cette année spécifique et la possibilité de voir évoluer les exécutifs municipaux, il a été proposé de reporter le lancement d'une nouvelle contractualisation triennale à 2027.

Ce décalage permettra aux nouveaux conseils municipaux élus de préparer leurs projets pour ensuite les soumettre au Département, dans le cadre d'une nouvelle contractualisation sur la période 2027-2029. Ce report d'un an oblige donc à proposer, en 2026, un cadre de soutien spécifique pour les aides aux collectivités. Après différents recensements et avis, il est proposé de prolonger les conditions de soutien 2023-2025, en y apportant des règles de gestion plus simples, plus souples et une meilleure adéquation avec notre cadre budgétaire. Ce nouveau cadre se définira ainsi : chaque collectivité disposera d'un montant d'aides disponibles pour 2026 équivalent à un tiers du réalisé de son contrat 2023-2025. Les compteurs seront arrêtés au 31 décembre 2025 et ce montant leur sera communiqué en début d'année ; il ne nécessitera pas d'avenant au contrat.

Dans le cadre de ce droit à subvention, chaque aide sera ensuite versée, après avoir été votée par l'Assemblée départementale, sur la base de justificatifs de réalisation transmis au service. Une avance de 30 % maximum de la subvention octroyable pourra être attribuée afin d'être plus réactifs pour la réalisation de travaux. De même, il est accordé la possibilité d'anticiper dès 2025 les opérations de 2026, grâce à des blocages des crédits.

S'agissant par ailleurs des enveloppes spécifiques, notamment pour la voirie, il est proposé de cumuler les dotations 2023, 2024, 2025 et 2026 avec l'engagement des crédits à réception des justificatifs.

Concernant la politique de l'eau, une enveloppe de 5 M€ permettra de financer le programme d'action du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE). Les autres enveloppes dont celle liée à la supervision, mais aussi la dotation de solidarité communale, sont reconduites de la même manière que pour la contractualisation actuelle. En conclusion, ce nouveau cadre pour 2026 apporte à la fois une lisibilité, une souplesse et une capacité d'anticipation. Le Département réaffirme ainsi une nouvelle fois son rôle de premier financeur et de partenaire auprès des collectivités.

La délibération n° 301 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT — Les maires ne doivent pas réduire la voilure à l'approche des élections municipales, ce qui permettra de soutenir l'économie, particulièrement dans les secteurs qui souffrent actuellement, notamment les travaux publics. Parallèlement, la commande privée marque le pas.

RAPPORT N° 302

CRÉATION DE LA RÉGIE DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE RELATIVE AU PORTAGE ET A LA VALORISATION DE PROJETS PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

M. COMBY — Il s'agit du projet de route solaire et d'ombrières photovoltaïques sur la déviation de Lubersac ainsi que de la création de la régie pour le portage et la valorisation de projets de production d'énergie sur le patrimoine départemental. Le Département souhaite ainsi apporter aux acteurs du territoire un accès à une énergie électrique locale à tarifs maîtrisés et avec une valeur ajoutée qui bénéficie au territoire.

Dès 2018, dans le cadre de notre programme « Corrèze Transition Ecologique », nous avons mis en œuvre des actions concernant les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique, et les nouvelles mobilités. En 2021 a été votée la loi « Climat et Résilience » pour atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). En 2022, dans le cadre de « Corrèze Bouclier Energétique », notre démarche a permis de lancer cette valorisation par des panneaux photovoltaïques, de s'intéresser aux enjeux de l'énergie et de l'eau et de fournir une électricité verte à bas coût aux Corrèziens.

Depuis 2018, nous avons produit un effort sur la sobriété énergétique, et nous avons créé la Société d'Economie Mixte (SEM) départementale qui intervient en tant qu'investisseur dans le cadre de ce domaine. Aujourd'hui, le Département entend saisir l'opportunité de l'autorisation environnementale délivrée pour la réalisation du contournement routier de Lubersac en 2023 pour valoriser les 3 kilomètres de route sur cette déviation. Le projet consiste ainsi à installer des ombrières photovoltaïques en surplomb de la majeure partie du linéaire routier.

Aujourd'hui, il a été décidé d'interrompre le chantier de déviation pour coordonner les 2 ouvrages – les couches de chaussée restantes et les ombrières – afin de valoriser un espace qui est déjà artificialisé et de favoriser la production d'énergie locale. L'objectif consiste ici à établir un véritable bouclier énergétique de proximité avec une autoconsommation collective et locale par circuit court. Pour y parvenir, une analyse globale de faisabilité a été mise en œuvre. Il s'agit d'abord de la faisabilité technique, avec le marché global de conception et réalisation, puis de la faisabilité réglementaire et de l'obtention du permis de construire et, enfin, de la faisabilité économique. Nous espérons que les échanges avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) permettront d'aboutir à cette faisabilité économique.

Au niveau technique et réglementaire, il s'agit d'une voie nouvelle. Cette déviation créée à Lubersac mesure 3,39 kilomètres. L'arrêté de déclaration d'utilité publique date de septembre 2023 et celui d'autorisation environnementale d'octobre 2023. Nous avons notifié un marché de conception-réalisation au groupement Solstyce / Betom Ingénierie / NGE / EHTP et Agence CLARY² Architectes.

Le but consiste à couvrir au maximum la surface de cette déviation et à produire 11,6 MW crête à partir de 52 000 m² de panneaux photovoltaïques sur plus de 5 hectares. D'autre part, Enedis est en train de dimensionner l'ouvrage appelé le « Poste Source » pour recevoir l'énergie qui sera produite. Les ombrières sont à ossature métallique et mesureront de 13,5 à 17,5 mètres de large. Elles auront 30, 60 ou 100 mètres de longueur en fonction de la route, des virages et des courbes.

Le Département a aujourd'hui effectué l'ensemble des démarches pour l'obtention du permis de construire, qui a été délivré le 12 juin 2025. Il faut désormais définir le rachat de l'énergie produite pour équilibrer l'investissement qui est estimé à 18,5 M€. Cet investissement est encadré par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui fixera le coût de rachat sur une période de 20 ans.

Si la CRE ne nous permet pas de mettre en œuvre ce programme photovoltaïque fin 2025, nous terminerons le goudron et ouvrirons la déviation. Si nous pouvons mettre en œuvre le programme, il sera mené en 2026. Le modèle économique repose sur un investissement de 18,5 M€ porté par le Département dans le cadre de ce marché de

conception-réalisation. Courant 2026, nous livrerons la partie électrique de la construction à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dont nous allons voter la constitution. Ensuite, le Département conservera l'autre partie de l'ouvrage, c'est-à-dire la partie non électrique.

À partir de 2027, la recette de production électrique sur ces panneaux est estimée à 1,2 M€ par an. Nous nous appuyons sur un tarif de vente qui serait compris entre 95 €/MWh et 99 €/MWh. La CRE répondra à notre offre à la suite de notre candidature et nous évaluons les charges annuelles d'exploitation à 200 000 €. L'EPIC souscrira un emprunt relatif au montant de l'investissement sur la partie électrique et remboursera au Département les coûts d'investissement qui ont été portés. L'emprunt se fera sur une durée de 20 ans et l'annuité de la dette est estimée à 500 000 €. L'EPIC paiera un loyer au Département, qui peut également être estimé à environ 500 000 €.

Le Département répondra à l'appel d'offres « Programme pluriannuel de l'énergie bâtiments ombrières ». Le choix des lauréats de cet appel d'offres se déroulera en septembre 2025 et, si notre projet est retenu, nous constituerons l'EPIC afin que nous puissions revendre de l'énergie et structurer l'organisation administrative et financière dédiée. Cette régie, sur laquelle nous devons délibérer de la création, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour porter et valoriser les projets de production d'énergie sur le patrimoine départemental, c'est-à-dire le projet actuel, mais également d'autres éventuels projets à venir. Il s'agit donc d'une activité de service public à caractère industriel et commercial. Cette régie doit avoir une maîtrise totale de l'opération en lien avec la qualité départementale, avoir un budget autonome et une perspective de retour sur investissement. Corrèze Energie, qui est l'appellation de cet EPIC, portera et valorisera les projets de production d'énergie.

En matière de gouvernance, nous devons également délibérer aujourd'hui sur la composition d'un conseil d'administration de 3 membres désignés par l'Assemblée départementale et sur la mise à disposition possible de personnel du conseil départemental.

Sur le plan comptable, cette régie disposera d'un budget autonome, qui sera voté par son conseil d'administration. Elle doit disposer d'une dotation initiale pour pouvoir fonctionner : celle-ci comprendra l'actif et le passif nécessaires au fonctionnement de cette structure, mais également une dotation initiale en espèces à hauteur de 650 000 €. Les axes de commercialisation de l'électricité qui sera produite concerneront d'abord des boucles d'autoconsommation collective avec les communes, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et les particuliers. Il s'agira d'un projet partenarial mené avec des entreprises locales et des contrats de vente directe. Les prochaines étapes concernent la désignation des lauréats de cet appel d'offres, le démarrage des travaux à l'automne et la création des circuits de revente au 1^{er} janvier 2027.

Il est demandé à l'Assemblée départementale d'autoriser le Président à poursuivre la réalisation de ce projet, d'approuver la création de cette régie « Corrèze Energie » dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, d'approuver les statuts de l'EPIC, qui précisent les attributions du conseil d'administration ainsi que les attributions du Président du conseil d'administration et du directeur ; d'approuver la dotation initiale de 650 000 € ; de fixer le nombre de membres du conseil d'administration de l'EPIC à 5.

Les noms proposés sont les suivants : pour les représentants titulaires du Département, Pascal COSTE, Francis COMBY et Stéphanie VALLEE ; pour les suppléants du Département Jean-Marie TAGUET, Rosine ROBINET et Christian BOUZON ; pour les 2 personnes qualifiées, Jean-Marie MOULIN, maire adjoint de Lubersac, et Jean-Pierre NEXON, maire de Saint-Julien-le-Vendômois, qui représentent la communauté de communes du pays Lubersac-Pompadour. Enfin, il faut désigner le directeur de l'EPIC, dont l'article 6 précise qu'il s'agit d'Aline DECOUTY.

Un film est diffusé.

M. COMBY — La vitesse sur cette déviation sera limitée à 90 km/h et il sera possible d'y circuler en tracteur. Une voie de cheminement permet notamment l'entretien du dispositif.

La délibération n° 302 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT — Je rappelle que ce projet verra le jour si la CRE l'accepte au mois de septembre. Je remercie les services de l'Etat de leur participation à ce projet. Lorsque l'administration et le porteur de projet travaillent en harmonie, les résultats sont probants.

RAPPORT N° 101

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES 2025-2029

M. DARTHOU — Ce Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) 2025-2029 est un document important, puisque le précédent date de 2011. Ce document ne constitue pas une finalité en soi, mais représente un objectif à atteindre.

S'agissant de l'historique, un avis a été rendu par le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), nous avons consulté le collège des chefs de services de l'Etat et obtenu l'avis du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) et du Comité Social Territorial (CST). La semaine prochaine, nous recevrons un avis conforme du CASDIS, qui permettra de remettre à Monsieur le Préfet de la Corrèze ce document qu'il pourra signer – comme nous l'espérons – rapidement.

Les principaux objectifs fixés visent à améliorer les délais de réponse opérationnelle, particulièrement en journée pendant la semaine. Sur nos 36 centres de secours, seuls 3 sont mixtes, c'est-à-dire qu'ils combinent volontaires et professionnels, les autres fonctionnant exclusivement avec des volontaires. Or, nous rencontrons des difficultés de disponibilité des volontaires en journée durant la semaine, une situation qu'il nous faut améliorer.

Nous cherchons également à maîtriser l'accroissement des besoins financiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les collectivités. Nous avons instauré depuis 2 ans une conférence des financeurs du SDIS pour informer et travailler sur l'avenir du financement de celui-ci, qui repose aujourd'hui essentiellement et à parts égales sur le conseil départemental de la Corrèze et l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de notre Département.

Pour élaborer ce document, nous avons travaillé en concertation avec nos sapeurs-pompiers, tant volontaires que professionnels, au sein de groupes consacrés aux risques courants, aux risques complexes et émergents, ainsi qu'à la complémentarité des centres d'incendie et de secours.

Une présentation est diffusée.

En matière de contexte, nous constatons une augmentation de l'activité opérationnelle de plus de 76 % depuis 2008, avec 17 950 interventions prévues en 2024. Monsieur le Président, vous nous compariez tout à l'heure à Corrèze Habitat, mais nous faisons face à 76 % d'interventions supplémentaires à effectif constant, tant au niveau de nos volontaires que de nos professionnels. La courbe d'évolution montre une progression moyenne annuelle de 4,75 % des interventions dans notre Département. La carte des délais de couverture concernant les secours et soins d'urgence aux personnes et les accidents de circulation met en évidence les différents pôles urbains et la départementale 89. Nous disposons également d'une cartographie sur les incendies et les risques technologiques.

Nous constatons une activité de secours à personne en très forte hausse, avec une augmentation de 23,4 % entre 2021 et 2024. Les problématiques de médecins et le vieillissement de la population génèrent en effet un nombre croissant d'interventions de secours à personne.

Monsieur le conseiller départemental, vous m'avez interpellé précédemment au sujet des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV). Pour la majorité des interventions, nous maintiendrons des VSAV avec des équipages de 4 personnes. Pour leur part, les ambulances ne comprennent que 2 personnes. Par conséquent, pour des interventions extrêmement mineures, comme une cheville foulée et autres situations ne relevant pas du SDIS, nous nous interrogeons sur la pertinence de mobiliser systématiquement 4 personnes. Ce mode opératoire peut user le volontariat et vider nos casernes, alors que des interventions plus critiques pourraient survenir. La question qui se pose concernant ces cas de « bobologie », qui ne relèvent pas des prérogatives du SDIS, est de déterminer s'il est judicieux de mobiliser 4 intervenants. Cette réflexion sera approfondie dans les semaines à venir.

Sur ces activités de secours à personne, nous subissons également une perte financière, car nous intervenons sur des champs d'action qui ne relèvent pas de nos compétences. Des discussions sont en cours avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour déterminer si notre SDIS doit être indemnisé pour ces interventions qui devraient davantage relever des ambulanciers que de nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels.

Notre délai d'intervention reste perfectible comparativement aux autres SDIS. Pour le secours à personne, 70 % de la population est couverte en moins de 20 minutes. Notre objectif n'est pas simplement de maintenir ce niveau, mais de l'améliorer. Pour nos interventions incendies, nous arrivons en moins de 25 minutes dans 77 % des cas et nous avons la volonté d'optimiser ce résultat avec un objectif fixé à 85 %.

Je ne vais pas vous détailler l'intégralité de ce Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), qui constitue un document particulièrement important, mais je vous en présenterai les grandes lignes. Parmi les 59 mesures que nous avons identifiées, réparties sur 3 axes principaux, le premier vise à garantir un niveau de réponse opérationnelle acceptable et équitable avec un départ complété. Concrètement, alors qu'auparavant il fallait 4 personnes dans un véhicule, désormais, un centre de secours pourra affecter 2 personnes et le centre voisin pourra compléter avec 2 autres intervenants. Cette organisation permettra de mobiliser nos centres de secours volontaires sans les pénaliser lorsqu'ils disposent d'effectifs réduits. Cette mesure favorisera également un réel développement de notre volontariat et une véritable efficacité opérationnelle.

D'autres points concernent la mutualisation des ressources proches. 3 centres de secours géographiquement proches collaboreront davantage sur les interventions qu'ils ne le font actuellement. Nous envisageons également une projection dynamique de nos sapeurs-pompiers professionnels sur certains centres en périphérie de Brive et de Tulle. Pourquoi ne proposerions-nous pas à nos sapeurs-pompiers professionnels d'aller, à certains moments de la journée, renforcer nos volontaires lors d'interventions nécessitant un appui supplémentaire ? Cette organisation s'effectuera sans affaiblir les effectifs d'un centre au profit d'un autre, ce qui signifie que dans les centres de secours mixtes, particulièrement à Brive et Tulle, il sera nécessaire de fournir un effort conséquent pour développer un volontariat beaucoup plus important.

Nous améliorerons également la couverture opérationnelle à l'est de Brive. Monsieur le conseiller départemental Bernard COMBES, je laisserai le Président COSTE revenir sur cette possibilité d'implanter un nouveau centre de secours. Je souhaite simplement préciser que celui-ci pourrait assurer 2 000 interventions, réduire de 6 minutes en moyenne le délai d'intervention et sauver 16 vies par an en moyenne. Nous organiserons également une disponibilité structurée sur chaque bassin de centres d'incendie et de secours, où nous chercherons à mutualiser nos moyens et nos interventions par regroupements géographiques.

Le deuxième axe consiste à adapter le SDIS à l'évolution des risques et aux besoins émergents de la population dans le domaine de la sécurité civile. NexSIS constitue un système qui sera déployé dès 2028-2029 pour optimiser l'alerte, tandis que le système RRF, que nous avons expérimenté ces derniers jours lors de situations de crise, permet à nos sapeurs-pompiers de communiquer plus efficacement avec les autres services d'intervention. Il est nécessaire de poursuivre la réponse capacitaire du SDIS 19. Le pacte capacitaire nous a déjà permis d'acquérir des camions avec un financement à hauteur de 50 % et nous souhaitons que l'Etat maintienne son engagement à nos côtés pour renforcer significativement notre réponse opérationnelle.

Le troisième axe vise à développer une politique de prévention ambitieuse et dynamique pour réduire les risques et atténuer leur impact, notamment par l'accompagnement des maires en matière de prévention des Établissements Recevant du Public (ERP). Je considère qu'après les élections municipales, nous devons former nos maires et expliquer clairement leur rôle. Le maire demeure le maître des opérations de secours sur sa commune et nous devons préciser davantage ses attributions, notamment concernant les règles applicables aux ERP.

Monsieur le maire de Tulle, vous avez évoqué Malemort à de nombreuses reprises. Je connais votre discrétion et vois bien que vous n'osez pas me demander de créer une commune nouvelle entre Tulle et Malemort. Je vous propose

donc de nous retrouver après les élections municipales pour s'accorder sur le nom, pourquoi pas « Malemort la Préfecture », ce qui nous permettra de travailler main dans la main.

M. COMBES — Je suis heureux d'entendre ces propositions très intéressantes.

M. LE PRESIDENT — Il ne s'agit pas pour nous de diminuer les effectifs de professionnels. En revanche, il n'est pas nécessairement envisagé de l'augmenter non plus. Je souhaite que nous parvenions à un accord sur le financement dans le cadre de ce SDIS 2030. Nous recherchons certes l'efficacité, mais cela n'implique pas forcément une réduction des coûts. L'objectif n'est donc pas de diminuer les effectifs professionnels, mais de maintenir un volume adéquat pour garantir l'opérationnalité et peut-être de les utiliser différemment. Une partie des effectifs peut être déployée ponctuellement pour éviter que certains centres ne soient fermés pendant la journée. Certains personnels peuvent également contribuer à la formation, car les besoins dans ce domaine seront croissants. La pyramide des âges de nos professionnels nous offre actuellement des marges de manœuvre. La départementalisation mise en œuvre en 2000 avait déséquilibré cette pyramide. Nous devons aussi aborder la question de la masse salariale globale et des effectifs professionnels, qui ne soulève pas de problème majeur.

Je souhaite que pour ce SDIS 2030, dans le cadre de la convention pluriannuelle, nous parvenions à un accord en comité des financeurs avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), sur nos objectifs communs et, par conséquent, sur le dimensionnement qui sera défini.

Quant à l'implantation d'un centre à l'est de Brive, j'ai traité ce sujet rapidement, car il ne constitue pas la problématique centrale. Finalement, nous considérons que ce projet présente des avantages pour l'ensemble de la Corrèze, car il améliore le ratio global de tout le département. En ciblant le plus grand nombre d'interventions et en réduisant le délai de 6 minutes, nous améliorons le taux général qui n'est actuellement pas optimal. De plus, la population défendue est ainsi resectorisée, ce qui permet d'être encore plus efficace sur tout l'est de Brive et sur le sud du pays de Tulle. J'envisage ce projet avec des volontaires et, si nous parvenons en 2026-2027 à recruter des volontaires sur l'est de Brive pour créer un centre entièrement volontaire, le pari sera gagné. Il n'est toutefois pas question de rouvrir un centre avec des professionnels et d'y affecter des moyens conséquents, car cela compromettrait la dynamique d'ensemble. Lorsque nous avons réexaminé ce sujet, en veillant à ne pas empiéter sur les centres environnants, nous avons constaté notre capacité à améliorer significativement notre couverture.

Le volontariat constitue un engagement particulièrement lourd qui dépasse la simple personne et implique toute une famille. Nous observons également une évolution notable dans le profil des volontaires. Il y a 10, 20 ou 30 ans, nous comptons principalement des professions libérales – paysans, artisans, commerçants – dans nos centres de secours. Ces professionnels sont aujourd'hui moins présents dans nos campagnes ou davantage accaparés par leur activité principale. Un paysan dispose actuellement de moins de temps à consacrer aux pompiers en raison de l'intensification de sa charge de travail. En conséquence, nous accueillons beaucoup plus de salariés. Les 35 heures facilitent certainement cette évolution, mais ces salariés présentent des engagements différents et travaillent souvent pour des employeurs géographiquement plus éloignés. Ce changement sociologique doit être pleinement intégré dans notre réflexion.

En analysant la réalité de notre territoire, les centres autour de Brive et à l'est de Brive comptent 120 volontaires actifs, des casernes qui ferment très rarement, pour environ 14 000 habitants défendus, voire moins. À Brive, nous disposons de 120 volontaires, dont 20 proviennent également des pompiers de Paris et autres, pour 60 000 à 70 000 habitants défendus. À Tulle, nous avons près de 120 volontaires pour 40 000 habitants défendus. Il n'existe aucune raison pour laquelle nous ne pourrions pas recruter proportionnellement des volontaires dans les territoires urbains, d'autant plus que dans certains secteurs, nous avons dû limiter les recrutements par le passé en raison d'un nombre suffisant de volontaires. L'engagement citoyen ne devrait pas être moindre dans les agglomérations, particulièrement lorsque le service rendu y est de meilleure qualité, avec une rapidité d'intervention, une proximité et des gardes postées optimisées.

Lorsque la formation demeure prioritaire et que les volontaires sont formés au même niveau que les professionnels, la qualité des secours ne peut être remise en cause par une augmentation du nombre de volontaires, sauf à questionner l'ensemble de notre système. Le professionnalisme ne se définit pas par le grade, mais par l'engagement individuel. La mise en œuvre de ce projet ne serait pas immédiate, mais il s'inscrit pleinement dans la vision SDIS 2030. L'investissement dans la caserne représente un autre aspect à considérer, sachant que nous disposons déjà du matériel nécessaire, ce qui implique de redéployer certains équipements, puisque nous les répartissons en fonction du nombre d'interventions. En réduisant les périmètres, nous devons nécessairement déplacer du matériel.

Concernant les casernes, nous avons achevé ou nous terminerons bientôt le tour de toutes nos casernes. L'ajout d'une caserne à Brive Est ou à Malemort pourrait avoir lieu, avec un financement à hauteur de 40 % par le Département, le reste relevant des collectivités locales. Brive a déjà financé la sienne, il convient donc d'examiner principalement la participation de Malemort, et peut-être aussi un peu celle de Cosnac et des communes avoisinantes. Les modalités de financement varient d'ailleurs selon les territoires. Il appartient aux collectivités concernées, qui ne sont pas très nombreuses, de déterminer leur niveau de participation financière, condition sine qua non de réalisation du projet.

Nous ne modifierons pas le périmètre des centres existants, mais ceux-ci viendraient en renfort chaque fois que nécessaire. Le projet est donc à l'étude, mais de nombreuses modalités restent à définir.

M. DARTHOU — Le Schéma Département d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) établit de grandes lignes. À partir du mois de septembre, nous allons travailler sur le règlement opérationnel, où nous détaillerons précisément nos actions futures.

Concernant le volontariat, sur un bassin de vie comme celui de Brive, la complexité est liée à l'existence de 2 sortes de volontaires : d'une part ceux qui travaillent en journée, qui peuvent être artisans ou commerçants ; d'autre part des pompiers professionnels de Brive qui, aujourd'hui, ne peuvent pas être volontaires dans la caserne à proximité de chez eux. Nous cherchons à modifier la donne, car ces personnes amèneraient une compétence égale, mais un coût tout de même réduit. L'objectif consiste à conserver, voire améliorer le service, tout en rationalisant les dépenses de services du centre d'incendie et de secours.

M. SOLER — En tant que maire, je ne peux qu'être favorable à l'installation d'une caserne de pompiers dans l'est et je ne vois pas comment les maires des communes avoisinant Malemort pourraient s'y opposer. Je souhaite également profiter de cette occasion pour saluer sincèrement le travail remarquable accompli quotidiennement par les sapeurs-pompiers, particulièrement lorsque l'on dirige une commune qui a été gravement sinistrée lors des récents événements. Dans ces circonstances, nous mesurons pleinement l'importance et la valeur du secours apporté par les sapeurs-pompiers. J'associe également Enedis à ces remerciements pour leur intervention sur les réseaux électriques. En tant que maires, nous savons que nous sommes constamment à portée des reproches. Toutefois, nous sommes les chefs d'équipe dans ces situations, ce qui n'est jamais aisé. Beaucoup ne comprennent pas pourquoi les interventions progressent plus rapidement dans certaines communes que dans d'autres, ce qui s'explique par les moyens disponibles, tant financiers qu'humains. Je tiens donc à saluer sincèrement l'engagement des sapeurs-pompiers, et critiquer les sapeurs-pompiers ou Enedis qui ont travaillé jour et nuit sur ma commune me paraît tout à fait inadapté.

La délibération n° 101 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 102

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2025

Mme DUBOST — Le tableau des emplois et des effectifs constitue un outil essentiel de gestion des ressources humaines. La version que nous vous présentons aujourd'hui, visée par un avis favorable du comité social territorial le 20 juin dernier, résulte d'un travail de fiabilisation et de modernisation du tableau des emplois engagé par la collectivité pour garantir la rigueur et l'efficacité de sa gestion des ressources humaines. Cet exercice de mise en cohérence témoigne de notre volonté de doter la collectivité d'un outil de pilotage moderne et fiable, permettant une maîtrise fine de la masse salariale, tout en garantissant un service public de qualité aux Corrégiens.

Mme BOISSIERAS — Lors du conseil d'administration du collège d'Objat hier, j'ai été interpellée sur le non-remplacement du départ d'un agent d'accueil qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 mars. Le principal a interpellé le Département à plusieurs reprises sur son remplacement, car cette personne fait cruellement défaut. En effet, cet agent ne remplissait pas uniquement des fonctions d'accueil dans ce collège, mais détenait aussi l'information du nombre de personnes présentes, élément essentiel pour la sécurité, assurait des fonctions de ménage et vérifiait chaque soir l'état des salles, passant à l'internat, éteignant les lumières, fermant les fenêtres, etc. Cependant, le conseil départemental n'a pas apporté de réponse. Qu'en est-il de ce remplacement ?

M. COMBES — Ces questions qui traversent les personnels sont justes et méritent d'être examinées avec attention. Un agent d'accueil occupe une fonction très importante dans un collège, car il s'agit de la première personne ressource. Malheureusement, dans le traitement de cette question, il a été dit des choses aux agents et celles-ci relevaient plus du discours technocratique que d'une parole humaine. Ainsi, ils ont pu s'entendre dire qu'ils n'avaient plus de compétences, mais des missions. Il s'agit d'une erreur humaine, sociale et professionnelle d'appréciation de la fonction.

Concernant l'orientation que devraient prendre ces suppressions d'emploi, la question du nombre de salles à entretenir se pose effectivement avec la baisse des effectifs. Toutefois, une classe accueillant 22 élèves au lieu de 28 nécessite toujours que le ménage soit réalisé. Par ailleurs, l'agent d'accueil est le premier visage que l'on voit lorsque l'on arrive. Quand des parents viennent chercher leurs enfants à l'infirmerie ou quand un décès survient dans une famille, ils s'adressent d'abord à l'agent d'accueil, qui intervient avec humanité. Il serait donc préférable de reconsidérer l'organisation du ménage, peut-être en développant des équipes mobiles davantage que des équipes postées, plutôt que de réduire les agents d'accueil. Aujourd'hui, il n'y a plus personne nulle part. Nous faisons systématiquement face à des systèmes automatisés, ce qui rend les gens fous et les fait voter pour le RN. Aujourd'hui, contacter une administration relève souvent du parcours du combattant.

J'ai moi-même appelé Enedis lors de la récente tempête : j'ai patienté entre 10 et 15 minutes, communiqué mon adresse par voie numérique, fourni le code postal et autres informations requises pour finalement entendre une voix m'annoncer qu'aucun délai ne pouvait m'être communiqué et que l'intervention aurait lieu quand elle serait possible. Cette situation n'est pas acceptable en cas d'urgence.

Toutefois, je ne fais jamais de procès d'intention aux organisations parce que je sais que les responsabilités politiques sont tellement difficiles à porter. Cependant, nous devons avoir des fondamentaux et les conserver.

M. LE PRÉSIDENT — Je partage cette idée de fondamentaux, mais je rappelle la tendance baissière des effectifs de collégiens, des classes et du nombre de mètres carrés. D'ici 4 ans, nous allons perdre 1 500 collégiens sur 8 000. Sur la base d'une étude KPMG réalisée en 2016 et réactualisée, nous avons décidé de rééquilibrer les effectifs et choisi de geler les décisions sur le renouvellement des postes dans les collèges, en attendant le résultat du dialogue social en cours avec les organisations professionnelles, pour pouvoir établir un objectif cible. Nous avons tenu une première réunion il y a 2 mois et nous devons désormais passer à la vitesse supérieure.

Nous nous reverrons probablement, notamment avec les organisations syndicales, afin de pouvoir communiquer clairement notre ligne directrice pour la rentrée scolaire, en intégrant toute la dimension humaine qui a été évoquée. Il serait contre-productif d'attendre la fin du mois d'août comme nous le faisons habituellement afin de communiquer sur le sujet. Nous allons donc accélérer le calendrier.

Quant aux postes d'accueil, leur gel s'explique par les disparités importantes que nous avons constatées dans ce domaine. Nous avons à certains endroits des agents qui sont des anciens de la fonction publique transférés à l'époque, travaillant à temps plein dans un collège. En revanche, un peu moins de la moitié des collègues ne disposent pas du tout d'accueil. Notre objectif consiste à caractériser l'accueil et la manière de l'implémenter globalement sur l'ensemble des établissements, afin qu'à l'issue du déploiement de notre cible, chaque établissement bénéficie d'un accueil. Nous devons également intégrer de nouveaux dispositifs dans notre conception de l'accueil, y compris les équipements matériels, car la fonction d'accueil a considérablement évolué. Nous devons engager des discussions avec les organisations syndicales concernant ces évolutions et adaptations nécessaires.

Cette réflexion s'applique non seulement à l'accueil, mais également au service de ménage et à plusieurs autres domaines. Dans les cuisines par exemple, alors qu'auparavant nous utilisions des équipements spécifiques comme des sauteuses et des marmites, nous disposons aujourd'hui d'appareils multifonctions qui accomplissent les mêmes tâches tout en offrant des fonctionnalités supplémentaires telles que la cuisson de nuit. Ces innovations permettent de travailler avec des produits locaux sans augmenter les coûts, mais nécessitent une adaptation des méthodes de travail. Nous devons quantifier précisément tous ces éléments et ce travail requiert du temps, mais il nous faut maintenant définir une orientation claire afin de garantir une meilleure lisibilité pour tous. Par ailleurs, une part importante des personnels des collèges approchent maintenant de la retraite, ce qui entraînera un renouvellement massif, c'est-à-dire plus de 40 % des effectifs d'ici 3 à 4 ans.

Nous devons donc anticiper cette situation en redéfinissant clairement les missions pour recruter les profils adéquats. Si certains postes doivent être économisés, ce qui s'avérera inévitable compte tenu de la baisse des effectifs et des contraintes budgétaires, nous intégrerons ces évolutions de façon progressive. Il n'est absolument pas question de supprimer des postes prématurément et nous travaillons sur une configuration cible. En résumé, nous tiendrons vraisemblablement une réunion dédiée au mois d'août

La délibération n° 102 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 103

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON — Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par l'Assemblée départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 103.

RAPPORT N° 104

POLITIQUE DE L'EAU EN CORREZE : PROGRAMME D' ACTIONS 2025 - 2030 DU PLAN
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU, STRATEGIE FINANCIERE DE SOUTIEN AUX
COLLECTIVITES / SYNDICATS ET CONTRAT DE PROGRES 2025-2030

M. LE PRESIDENT — Je profite de l'étude de ce point de l'ordre du jour pour accueillir une nouvelle recrue et saluer Madame BORDAS qui fait valoir ses droits à la retraite. Elle connaissait par cœur l'institution et son fonctionnement. Je tiens à la remercier, car elle fait partie de toutes ces personnes qui œuvrent dans l'ombre au niveau de la logistique et qui permettent que les documents soient disponibles et que les délibérations soient préparées en temps et en heure. Par ailleurs, je précise que l'illustration de la dernière page du rapport a été réalisée par une artiste corrézienne qui expose à Sédières.

Mme BUISSON — Ce document constitue l'aboutissement du travail de construction du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE). Nous vous avons présenté l'année dernière la structuration du plan d'action établi à l'issue d'ateliers, faisant suite aux diagnostics et projections menées avec l'ensemble des partenaires et des acteurs. Nous avons travaillé sur la base d'une modélisation du grand cycle de l'eau, incluant l'impact du réchauffement climatique pour nos territoires et les enjeux en termes d'activités économiques et d'eau potable. La structuration du plan d'action avait été adoptée.

Depuis un an, l'ensemble des partenaires a travaillé à la construction de propositions, que nous vous présentons aujourd'hui. Il s'agit d'une part de vous donner la lisibilité complète de la déclinaison opérationnelle pour les prochaines années de ce plan d'action ; d'autre part, de permettre aux départements de s'engager sur les accompagnements et les actions qu'il souhaite mener, afin d'anticiper et de gérer l'avenir, autant que faire se peut. Le troisième enjeu de ce rapport consiste à vous demander l'accord de signer le contrat de progrès avec l'Agence de l'eau, un outil financier aujourd'hui indispensable pour nous permettre d'accompagner les investissements et les actions à mener, c'est-à-dire de préparer l'avenir sur l'eau, qui est une ressource et un bien commun.

Le plan d'action est un document très riche, composé de 121 actions : 113 ont été proposées par les acteurs du territoire et 8 seront portées par le conseil départemental. L'ensemble des axes a été présenté en comité de suivi le 18 juin dernier pour offrir de la lisibilité sur les engagements du Département à nos partenaires. Très concrètement, 87 % de ces actions sont lancées en 2025. Il est essentiel de démarrer le plus tôt possible la plupart d'entre elles et cet outil pourra également évoluer dans le temps. Ces documents ne sont pas un exercice de style, mais une feuille de route qui guide nos actions et nos engagements en matière d'eau pour les années à venir.

Concrètement, sur ces 121 actions, 69 ont été proposées pour nous permettre de préserver et de mobiliser la ressource en eau ; 19 sont consacrées à la sobriété – et nous évitent de faire du prélèvement – et 33 sont orientées vers l'accompagnement, le soutien et la gestion, avec des outils nous permettant de suivre ces éléments. Il s'agit de reprendre la méthode de co-construction qui a fait ses preuves et qui semble avoir été appréciée par l'ensemble des acteurs. La gestation est plus longue, mais le résultat est beaucoup plus efficace et permet à chacun de porter des actions. Nous ferons bouger les lignes grâce aux actions collectives.

Pour obtenir des résultats efficaces, il est nécessaire de susciter une forte mobilisation, laquelle passe aussi par la capacité à gouverner ensemble. Cet outil a été travaillé à plusieurs voix, et je tiens aussi à saluer l'action de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à nos côtés. Il s'agit maintenant de poursuivre cette méthode au cours des prochaines années.

Nous avons reçu des propositions de la part de 22 maîtres d'ouvrage et 35 % des actions sont proposées sur une échelle qui nous permet d'avoir un impact départemental, quand 65 % sont plus concentrées à une échelle plus locale et territoriale. Ce déploiement d'actions sur l'ensemble du territoire départemental offre un très bon équilibre du niveau d'investissement, ce qui traduit l'opportunité du sujet de l'eau, quel que soit le territoire.

S'agissant du contenu, la plupart des actions relèvent très concrètement de la stratégie du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE). Il s'agissait en effet de bien identifier ces sujets et de prioriser des actions qui pourront demain être engagées dans le cadre de la politique de l'eau propre au Département, mais aussi des actions qui pourront d'emblée être fléchées dans le cadre du contrat de progrès avec l'Agence de l'eau. Nous avons la volonté d'engager rapidement ce travail qui prend du temps et nous pouvons nous féliciter du délai relativement court de réalisation de cet outil complexe. Cette démarche devait nous permettre d'être prêts pour le contrat de progrès et d'aller chercher des financements ainsi que de proposer des actions très concrètes.

Par ailleurs, il s'agit également de pouvoir piloter ce plan d'action, ce qui pose la question de la place du Département. La plupart de ces actions seront suivies par un groupe de travail qui sera lancé à partir de septembre, à l'aide de calendriers très précis sur les différentes étapes pour nous permettre d'avancer et de nous mettre au travail très rapidement, afin d'obtenir les résultats. L'objectif consiste aussi à travailler avec les partenaires qui portent eux-mêmes des actions, pour les suivre ensemble chaque année. En effet, nous sommes déjà dans un mode de gouvernance spécifique, grâce au comité de suivi, qui nous permet de partager toutes les actions, à l'échelle de l'ensemble des acteurs. Nous travaillons ainsi dans la transparence la plus complète.

Sur le plan technique, notre enjeu consiste à décliner maintenant ce PDGE, qui est un acte fondateur et un document stratégique, dans les schémas prescriptifs. En l'occurrence, la déclinaison doit maintenant être opérationnelle sur l'ensemble des mesures qui seront portées par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SAGE) Dordogne Amont et le SAGE Vézère Corrèze. Il nous reste 6 mois pour réviser ces SAGE, en y inscrivant toutes les actions du PDGE, et mettre d'ores et déjà en œuvre toutes les actions qui sont pilotées par le Département. Il s'agit de pouvoir donner une lisibilité sur le positionnement et les grands jalons retenus par le Département à l'ensemble de nos partenaires, notamment la lisibilité des engagements réciproques et le contrat de progrès avec l'Agence de l'eau.

Ensuite, il convient de se pencher sur les actions pilotées par le Département qui relèvent de 2025. Le premier point concerne l'accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre de la politique de l'eau. Pour la période 2025-2027, il s'agit de prioriser et d'inciter à la sobriété et la qualité. La sobriété concerne très concrètement la question des fuites d'eau, mais aussi tous les schémas d'Alimentation en Eau Potable (AEP), à travers le soutien au renouvellement des conduites. Le deuxième point consiste à atténuer les étiages par la mobilisation de retenues d'eau présentes ou à créer sur le bassin versant. Pour y parvenir de manière pertinente, il faut mener des études permettant d'identifier précisément le niveau de besoin sur les sous-bassins en tension, puis de travailler à la constitution de ces réserves en rapprochant la disponibilité possible des besoins ainsi que des sous-bassins en tension. Il s'agira également d'engager une expérimentation de soutien d'étiage pour ensuite l'évaluer, avant de procéder au déploiement. Le comité de lancement de cette action spécifique, qui prend du temps, aura lieu en septembre 2025.

Le troisième point s'inscrit dans la continuité d'un travail que nous avons engagé depuis de nombreux mois : la qualification et la caractérisation des réserves d'eau existantes, ce qui touche notamment à la mobilisation des nombreux étangs. La question de la mobilisation de ceux-ci vise à déterminer leur utilité sous différentes perspectives. Il ne s'agit pas d'adopter une vision unique, mais de considérer leur caractère multi-usage, que ce soit pour des activités économiques, la défense incendie, la prévention, etc. Il s'agit d'un travail de recensement et de qualification, car nous devons approfondir l'analyse du niveau des ressources et de la qualité de l'eau dans certains cas, notamment en lien avec des enjeux d'activités comme la filière aquacole. Le lancement de ce travail de qualification est prévu pour cet été, avec une phase opérationnelle en septembre.

Enfin, une autre action engagée dès 2025 porte sur les opportunités de solidarité interbassins. Ici aussi, nous identifions les possibilités de stockage et de transfert d'eau existant entre la Corrèze et des territoires en tension. Il y a un an, nous avons lancé l'étude Charente avec nos collègues des départements de Charente et de Charente-Maritime, qui sont confrontés à d'importantes difficultés prospectives concernant la ressource en eau sur leur territoire. Un premier résultat d'étude a été partagé en comité de pilotage au mois de juin. Maintenant, il s'agit, à l'échelle de chacun de nos départements, de poursuivre le travail pour pouvoir apporter des éléments pour la suite à entreprendre. Le comité de pilotage qui comprendra l'ensemble des partenaires se réunira fin septembre pour étudier ce dossier.

Concernant la période 2026-2030, la première action concerne la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires de forêts, dans le cadre de la gestion durable de la forêt et des prairies. Compte tenu de la multiplicité des propriétaires sur la forêt corrézienne, nous avons besoin d'objectiver la situation, en sortant des ressentis et des impressions. Un outil de télédétection a donc été travaillé avec le lycée de Meymac. Il nous permet de recenser les coupes rases réalisées lors des dernières années et d'identifier les zones de dessèchement de la forêt. L'enjeu consiste ensuite à conduire des stratégies et des plans d'action sur le renouvellement, le choix des espèces, pour une gestion durable de la forêt.

Ensuite, il est nécessaire d'informer, d'expliquer, d'être pédagogue et de sensibiliser à cette prise de conscience collective. Outre les campagnes de communication, cette sensibilisation passe par un travail régulier afin que les plus jeunes s'emparent également du sujet, le comprennent et soient demain des acteurs porteurs des enjeux de la forêt corrézienne. Il s'agit également de multiplier les rencontres avec les propriétaires forestiers, en nous appuyant bien évidemment sur les acteurs de notre territoire.

Le deuxième volet de cette politique consiste à poursuivre le travail de valorisation de la qualité des prairies et de l'élevage corrézien autour de la certification « Haute Valeur Naturelle » (HVN). Concrètement, la prairie participe au ralentissement du grand cycle de l'eau. Le bassin Adour-Garonne représente 20 % de la Surface Agricole Utile (SAU) nationale et un quart du cheptel ruminant français.

De plus, il est prévu de constituer un opérateur public départemental pour porter la création d'ouvrages de stockage, et ensuite les gérer. La construction du projet porte en son cœur la conservation de cette ressource comme un bien commun. La puissance publique doit s'emparer de ce sujet en toute transparence, le travailler à bon escient. Il s'agit d'identifier les volumes corréziens qui pourraient être mobilisés parce qu'ils sont disponibles. Il nous faut donc établir un cahier des charges, c'est-à-dire des compétences, une taille de structure adaptée et la structuration juridique adéquate, pour permettre à la puissance publique de préserver ce bien commun et cet enjeu de partage de l'eau. La gouvernance de l'eau doit faire partie de cette maîtrise publique.

En outre, il est nécessaire de procéder à la mise en cohérence des politiques du Département avec le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE). Ici, il s'agit de s'appliquer à nous-mêmes ce que nous préconisons pour les autres. En conséquence, nous allons nous pencher sur les actions que nous avons engagées – je pense notamment aux réserves et aux cuves de récupération d'eau qui ont été installées dans des Centres d'Entretien Routes, Bâtiments et Fibre (CERBF), ainsi qu'aux actions concernant la sobriété dans les collèges. Nous devons intégrer cette démarche de transition écologique dans l'ensemble de nos politiques.

Enfin, il est nécessaire de disposer de données objectives et actualisées pour poursuivre le partage régulier de ces informations avec tous les acteurs. Pour ce faire, nous avons besoin de créer un observatoire qui agrègera les différentes données relatives à l'eau, disponibles ou à collecter, avec systématiquement une modélisation cartographique. L'enjeu consiste à vérifier que les actions imaginées produisent bien les effets escomptés. Si tel n'est pas le cas, il conviendra alors de revoir nos actions. En conséquence, nous poursuivons le travail et le comité de pilotage se transforme en comité de suivi, pour suivre 2 fois par an ensemble ces éléments, faire remonter de nouvelles actions et s'adapter, dans une démarche dynamique et itérative.

Le document complet du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) comporte 121 actions déclinées en fiches actions et vous ne pouvez que constater la qualité du travail qui a été réalisé par l'ensemble des acteurs. Il s'agit maintenant de déterminer ce que le Département adopte dans le cadre de sa propre politique de l'eau. Le premier bilan de la politique de l'eau 2022-2024 fait apparaître l'engagement de Crédit de Paiement (CP) de 4,7 M€ sur une Autorisation de Programme (AP) de 5 M€, soit un très bon niveau de réalisation.

Très concrètement, le petit cycle de l'eau est encore le plus mobilisé, puisqu'il présente le plus de besoins, soit 77 % des crédits de paiement sur l'assainissement et l'Alimentation en Eau Potable (AEP), par rapport au grand cycle, qui représente 23 %. Je précise que nous ne sommes pas compétents sur le grand cycle de l'eau, notamment tout ce qui relève de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Nos partenaires nous

confortent dans notre analyse et le Département apparaît comme la bonne échelle pour gérer ce sujet, ce qui permet de poser la vision globale avant d'agir localement.

Désormais, nous disposons d'une bonne visibilité sur les actions à mener, notamment dans la perspective du contrat de progrès. Il convient donc d'articuler notre politique de l'eau avec les propositions et les enjeux de la stratégie du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE). Le petit cycle reste l'enjeu majeur et, il y a quelques années, nous avons lancé les schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Leurs résultats nous informent concrètement sur l'enjeu financier des besoins, évalués à 182 M€. Sur ce montant, l'investissement, de renouvellement de réseau s'élève à 85 M€, auxquels s'ajoutent les coûts de restructuration pour 73 M€, et ceux des ouvrages, pour 23 M€. Ces chiffres témoignent des besoins de travaux, et donc de soutien, de nos partenaires et des collectivités, en lien avec la raréfaction des ressources dans les collectivités locales depuis 2 ans. Les outils dont nous disposons nous offrent désormais une visibilité très précise, ce qui nous permet de formuler des propositions ciblées sur les axes les plus sensibles de notre PDGE. En matière de sobriété et de qualité de l'eau, le premier axe consiste à réduire les prélèvements et à éviter les fuites.

Ensuite, le sujet de la restructuration a été traité depuis des décennies dans le Département. Il nous reste aujourd'hui 2 secteurs à traiter, Auvézère et Plateau Bortois. Il s'agit de proposer un taux d'intervention à 15 % pour ces 2 projets. Le sujet du renouvellement des réseaux doit également être ouvert, à la fois pour intervenir sur les fuites et sur l'enjeu de santé publique que présentent les tuyaux en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). La proposition ici formulée consiste à intervenir à hauteur de 10 %, en complément de l'Agence de l'eau. En effet, le fait d'avoir travaillé ensemble nous permet de cumuler les aides et de permettre à tous les acteurs de bénéficier du plus grand taux d'intervention.

De plus, il est prévu un soutien à la gestion quantitative et les projets multi-usages sous maîtrise d'ouvrage public, toujours à un taux de 10 %, et la poursuite de la mise aux normes des étangs, avec un taux de 30 %. Nous sommes d'ailleurs le seul département de France à intervenir sur la mise aux normes des étangs, qu'ils soient publics ou privés.

Le deuxième axe de notre politique de l'eau vise à être en complémentarité avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la taxe GEMAPI, qui peuvent permettre de mobiliser des aides. Concrètement, nous n'avons pas de légitimité prioritaire à intervenir dans ces domaines. En outre, nous avons établi 2 principaux critères d'éligibilité sur le petit cycle de l'eau, le plus impactant sur le plan financier. Le premier concerne la fixation d'un prix de l'eau de 2 €/m³, identique à celui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, au lieu de 1,65 € auparavant. Il s'agit encore ici d'être complémentaire avec l'Agence de l'eau afin de mobiliser pleinement les financements. Le deuxième critère porte sur le taux de rendement du réseau. Concrètement, nous n'allons pas intervenir sur un segment isolé de réseau alors que le reste présenterait encore des fuites importantes. L'approche consiste plutôt à mener les projets à leur terme pour garantir l'absence de fuites sur l'ensemble du parcours. Quand nous engageons des travaux de renouvellement, nous veillons à ce que la démarche soit complète, évitant ainsi que les économies réalisées à un endroit ne soient annulées par des pertes ailleurs, ce qui compromettrait l'objectif final de sobriété. La logique la plus parlante est donc celle de la bonne échelle.

Le troisième volet sur lequel est sollicité le vote concerne le fait d'autoriser le Président à signer ce contrat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Banque des Territoires et l'État pour la période 2025-2027. Cette action nous permettra de contractualiser sur la possibilité d'avoir des aides, mais surtout de déroger à certaines règles et dispositions. Par exemple, nous interviendrons sur la mise aux normes des étangs, lancerons une expérimentation sur la déconnexion des retenues sous maîtrise d'ouvrage public, mènerons des actions sur la gestion quantitative avec la reconnaissance du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) en tant que Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Par ailleurs, la nouveauté introduite par ce contrat de progrès concerne l'ouverture d'une enveloppe dédiée au renouvellement et à la réduction des fuites avec un taux de 30 %, auxquels s'ajoutent 20 % d'avances remboursables, nous permettant d'être plus efficaces et de porter un système de péréquation avec la politique de l'eau menée par le Département. Une évaluation de la réalisation des actions, mais surtout de leur réussite, sera naturellement conduite.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE), les aides envisagées, les actions retenues pour le Département et la signature du contrat de progrès.

Mme VALLEE — Le PDGE de la Corrèze constitue une initiative ambitieuse, qui s'appuie sur 5 grands axes et prévoit 121 actions d'ici 2030, dans un contexte de tensions croissantes sur la ressource en eau. Si cette démarche marque une volonté forte d'anticipation, elle soulève néanmoins quelques points de vigilance. Le PDGE implique une diversité d'acteurs : le Département, l'Etat, l'Agence de l'eau, les collectivités, les syndicats, les acteurs économiques, etc. Pourtant, les rôles de chacun ne sont pas toujours clairement définis. Le comité de suivi qui se réunira seulement 2 fois par an pourrait ainsi s'avérer insuffisant pour garantir une réactivité opérationnelle, notamment en cas de périodes de crise. Il existe donc un besoin d'assurer une animation rapprochée par le Département et de prévoir des instances souples et de coordination technique.

Ensuite, la cohérence avec les documents existants est essentielle. Le PDGE ne peut pas être un document isolé. Il doit en effet s'articuler clairement avec les documents déjà en vigueur : le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), mais aussi, il me semble, les Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), les chartes forestières, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). À défaut, le risque de chevauchement, voire de contradiction, est réel. Un travail de mise en cohérence stratégique est indispensable pour renforcer la lisibilité et l'efficacité globale des politiques de gestion de l'eau.

Sur le plan technique, plusieurs actions appellent une vigilance particulière. Je pense par exemple au principe de solidarité interbassins. Même s'il nous est démontré un jour qu'une mutualisation de la ressource en eau est nécessaire avec le bassin de la Charente, ce principe risque de susciter des réticences locales. Les Corrèziens pourraient en effet avoir le sentiment de donner sans recevoir, surtout si certains scénarios envisagent un impact environnemental important sur des milieux naturels encore préservés, ou si certains compromettent fortement les multiples usages, notamment en aval du barrage d'Argentat. Nous serons particulièrement attentifs sur ces enjeux.

De même, la mobilisation des étangs et petits barrages peut entraîner des effets écologiques non négligeables sur les milieux aquatiques, sur la continuité écologique ou encore sur les équilibres entre bassins versants. Ces projets nécessiteront des études d'impact approfondies et une vigilance réglementaire. N'oublions pas que la plupart des étangs sont privés. La création de nouvelles retenues doit s'appuyer sur une analyse multicritère rigoureuse : enjeux environnementaux, efficacité hydrologique, équité territoriale et résilience climatique. Elle doit également être conditionnée à un usage réellement justifié, sobre, avec des mesures de compensation écologique claire. Monsieur COMBES vous a d'ailleurs déjà interrogé un peu plus tôt sur vos ambitions en la matière.

Enfin, la communication et la mobilisation doivent être amplifiées. Les usages de l'eau sont profondément culturels et territorialisés. L'eau constitue en effet un sujet extrêmement sensible. La concertation locale devra être renforcée, avec la participation des élus communaux, des agriculteurs, des associations, des acteurs économiques et des habitants, afin de renforcer la légitimité de ces actions.

Le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) représente une base stratégique précieuse et volontaire, mais sa réussite dépendra également de moyens financiers à la hauteur des ambitions affichées. Il ne suffira pas d'avoir le plan : encore faut-il qu'il soit faisable, financé – non pas sur le court terme, mais sur le long terme et le très long terme – et partagé par tous.

M. LE PRESIDENT — Je pense que nous partageons tous les mêmes préoccupations. Concernant le comité de suivi, nous posons actuellement un cadre minimal et nous pourrions augmenter le nombre de rencontres au besoin. Nous nous inscrirons dans un processus de clause de revoyure permanente. Vous avez par ailleurs raison de souligner le rôle de chaque acteur et de la répartition du travail. Je rappelle que 54 acteurs différents ont contribué aux 120 fiches actions, ce qui est énorme. Cette démarche a été appréciée et a remis de la perspective dans le débat, car certains acteurs ont découvert des initiatives. Les expériences réussies peuvent d'ailleurs servir de modèle à d'autres.

Concernant l'interrogation sur les documents isolés, la Corrèze est dotée de 2 grands « poumons » d'eau : le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Vézère et le SAGE Dordogne. Nous sommes en outre concernés par les sources de la Vienne. En plus du plateau de Millevaches, le secteur Haut Vézère fait partie des secteurs les plus

affectés en Corrèze, car les eaux superficielles baissent fortement lorsque les assecs sont longs. L'année 2022 va représenter la nouvelle norme en matière d'été, avec des périodes d'assec très prolongées. Nous observons déjà d'ailleurs les comportements autour de Meymac et sur le plateau Bortois. Nous avons donc volontairement établi un Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE), qui ne fait l'objet d'aucune obligation. Il s'agissait surtout d'établir un cadre de référence pour les Corrèziens qui puisse s'inscrire dans les documents relatifs à la Dordogne et à la Vézère ainsi que dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui sera révisé à l'échelle du comité de bassin. Un des objectifs du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) est bien d'avoir une cohérence entre les différents documents.

Ensuite, vous avez évoqué à juste titre l'enjeu de la solidarité interbassins. La Corrèze est rapidement connectée au Lot, à la Dordogne, jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Lorsque les responsables de l'estuaire de la Gironde me demandent de relâcher beaucoup d'eau pour supprimer le bouchon vaseux qui embolise la partie proche de l'océan, je me demande à quel endroit je dois prendre l'eau. En effet, la libérer est relativement simple, mais comment la récupérer ensuite ? Comme les précipitations ne surviennent pas au moment opportun, nous nous retrouverons en difficulté si nous ne stockons pas cette eau. Nous avons une chance extraordinaire : nos anciens se sont montrés plus prévoyants que l'opinion publique actuelle. Ils ont su créer un milliard m³ de réserve en Corrèze. Nous disposons de la plus importante capacité de stockage d'eau en France. Notre petit département corrézien abrite la troisième plus grande réserve nationale, les 2 autres ayant été conçues pour l'adduction d'eau potable de toute la Provence et l'irrigation. Il s'agit de Carcès, du canal de Provence et de toute cette infrastructure. Nous disposons du barrage de Bort-les-Orgues avec 500 millions m³, dont 350 millions m³ utilisables pour l'hydroélectricité, ce qui est considérable.

Si nous acceptons de libérer de l'eau, il faudra nécessairement envisager son stockage préalable. Dans le cadre de la solidarité interbassins, j'explique à mes collègues situés en aval que s'ils souhaitent maintenir un débit réservé ou garanti de 10 m³/seconde à Argentat, permettant de préserver tous les usages actuels – sachant qu'EDF a toujours largement dépassé ce seuil, maintenant plutôt un débit d'environ 15 m³/seconde – nous devons être en mesure d'identifier où nous pouvons augmenter nos capacités de stockage. Les opportunités sont précisées dans le document, c'est-à-dire au pont d'Arpiat, où le Chavanon déverse 50 millions de m³, soit une quantité énorme pour les usages de la vallée. Nos capacités de stockage seraient donc en mesure d'être remplies tous les ans, les travaux s'élevant à 200 M€. L'enjeu du financement n'est pas le sujet primordial et l'eau doit payer l'eau.

La véritable question consiste à déterminer si des acteurs, pour des raisons environnementales, sociales et économiques, ont réellement besoin de ces 50 millions m³ et sont prêts à assumer le coût du stockage correspondant. On affirme souvent que l'irrigation consomme beaucoup d'eau, mais avec le réchauffement climatique, si nous souhaitons maintenir une agriculture sur nos territoires, continuer à produire des fruits et légumes localement et réduire les importations qui représentent actuellement 50 % de notre consommation nationale, nous devons agir. Chaque jour, nous importons des produits générant des émissions de gaz à effet de serre. On nous encourage à développer des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et des circuits courts, ce qui est intéressant. Cependant, comment puis-je produire des framboises, des châtaignes, des noix et des pommes sans eau ? Comment puis-je sécuriser la présence de vaches nécessaires à la conservation de prairies, notamment des prairies humides ? Sans cela, ce sont des ligneux qui gagneront du terrain. Nous avons besoin d'eau pour ces usages. Nous sommes confrontés à une problématique véritablement systémique. La question centrale est : êtes-vous prêts à investir pour préserver ce système ? Actuellement, celui qui construit une retenue d'eau pour sa production spécialisée en assume le coût. Qui financera la prévention des assecs dans nos rivières ? Jusqu'à présent, nous n'avons pas rencontré de problèmes majeurs pour préserver le milieu, mais à l'avenir, pour maintenir nos rivières en bonne santé, il faudra déterminer qui contribue financièrement.

Aujourd'hui, les seuls à payer sont les usagers économiques : l'agriculture pour une part mineure, les industriels et, pour l'essentiel, les consommateurs d'eau potable. Tous les autres bénéficiaires – le milieu naturel, les pêcheurs, le canoë et autres activités – ne participent pas au financement. Demain, si certains souhaitent davantage d'eau dans la Dordogne pour maintenir une activité économique avec, par exemple, des campings riverains, nous pourrions envisager une redevance spécifique. Certaines activités économiques et touristiques, si vous supprimez la Dordogne, peuvent disparaître. Beaulieu-sur-Dordogne serait-il le quatrième plus beau village de France sans la présence de l'eau ?

Cette ressource constitue une aménité apportée par l'ensemble d'une chaîne de valeur. Par conséquent, à l'heure où cette ressource se raréfie, nous devons nous interroger sur son utilisation, sur les moyens d'adopter une approche sobre, sur ceux qui en tirent bénéfice et sur ceux qui peuvent contribuer. L'enjeu n'est pas simplement que le Département finance des retenues d'eau. Celui-ci toutefois peut jouer ce rôle de catalyseur permettant de rassembler des acteurs qui, conscients que leur activité pourrait disparaître demain, trouvent une solution collective dans le cadre d'une gestion de l'eau comme bien commun, plutôt qu'une gestion individualiste où chacun défend ses intérêts personnels.

La solidarité interbassins est indispensable. Nous avons examiné avec nos collègues de Charente les possibilités de solidarité avec leur département parce qu'en Corrèze, nous devons un jour nous demander comment approvisionner en eau potable notre territoire. Lors des longs assècs, il manque d'eau dans la rivière. Au vu du niveau actuel de la Corrèze, ne faudra-t-il pas envisager de la réalimenter un jour ? Nous ne serons peut-être plus là pour le constater, mais j'insiste sur ce point.

La Vézère constitue l'approvisionnement en eau de Tulle, d'une partie d'Egletons et d'une grande partie de Brive, soit plus de 100 000 Corrèziens sur 240 000. Si à l'avenir il est nécessaire de procéder à des évolutions, nous avons une capacité grâce aux barrages de faire 10 millions m³. Ne vaudrait-il pas la peine, demain, de sécuriser l'eau potable, de préserver le milieu naturel et de répondre à d'autres besoins en trouvant un modèle de financement adapté ? Nous n'avons pas la réponse aujourd'hui et, tant que des acteurs ne manifestent pas une volonté d'agir, nous nous contentons de proposer des pistes de solutions. Toutefois, il est tout de même exceptionnel d'anticiper des réponses avant même que les questions ne soient posées. De nombreux territoires me confient qu'ils souhaiteraient bénéficier de réflexions préalables similaires chez eux pour résoudre leurs problèmes.

Concernant l'approvisionnement en eau de la Charente, il n'existe pas une multitude de solutions. Dans ce bassin hydrographique où l'eau manque, les options sont limitées : soit déplacer de l'eau, soit déplacer des populations. Je préfère attirer les entreprises et les habitants de Charente et de Charente-Maritime en Corrèze plutôt que de leur envoyer notre eau. Cependant, nous étudions naturellement toutes les solutions envisagées.

Cette réflexion nous a permis de savoir qu'une retenue potentielle pouvait être créée sur la Vézère et qu'une autre est envisageable sur la Dordogne. De plus, elle a conduit nos collègues de Charente à se poser une question fondamentale. Nous pourrions aller aux sources de la Vienne jusqu'à leur réservoir de tête. D'après cette solution, seuls 13 kilomètres de canalisation doivent être réalisés, permettant de garantir 20 millions m³ tous les ans. Aujourd'hui, il faut cesser d'écouter tous ces opposants systématiques qui ont commencé à critiquer vivement ces projets sans connaissance préalable, alors que les solutions seront examinées et expertisées, et que nous déciderons ensuite de leur mise en œuvre ou non. Cette démarche nous conduit à une réflexion d'aménagement du territoire et à identifier des solutions adaptées.

Concernant la solidarité interbassins, personne d'autre n'est en mesure d'énoncer dans le bassin Adour-Garonne ou dans aucun autre bassin français qu'il disposera de davantage d'eau, qu'il possède encore de capacités de réserve si nécessaire et qu'il s'engage durablement dans une démarche de sobriété. Le plan de sobriété que propose la Corrèze est unique. Par ailleurs, j'ai indiqué que je voulais bien être le bon élève, mais que je ne voulais pas payer l'addition pour les autres. Notre responsabilité d'élus nous impose de considérer les enjeux au-delà de nos mandats et d'inciter les différents acteurs à rechercher activement des solutions. Quoi qu'il en soit, ce sujet nous occupera encore longtemps.

Par ailleurs, concernant la Charente, un comité de pilotage se tiendra. Pour le moment, ils ont réalisé l'étude, mais ne l'ont pas encore communiqué à leurs populations et partenaires. La probabilité d'amener de l'eau en Charente est extrêmement plus faible que celle de devoir accueillir, demain, des populations et entreprises charentaises, d'abord parce que des alternatives techniques et environnementales existent, et ensuite parce qu'il faut faire preuve de courage politique. À un moment donné, il faut être capable de poser les sujets, de les affronter et de remettre quelques vérités à leur place, chose qui n'est pas aisée. Quoi qu'il en soit, nous abordons ce dossier de manière confiante.

La délibération n° 104 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT — Je salue votre sens des responsabilités et j'adresse mes remerciements à l'ensemble des équipes qui a travaillé avec assiduité sur le sujet.

RAPPORT N° 105

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Mme CHAMBON — Le rapport d'activité constitue la mémoire vive d'un département en mouvement. La présentation de ce rapport fournit l'occasion de revenir sur les actions conduites l'année passée au titre des missions de solidarité sociale et territoriale qui incombent à notre collectivité. Nous vous présenterons ce panorama à 3 voix avec mes collègues Marilou PADILLA-RATELADE et Eric ZIOLO.

Pour ma part, je vais détailler quelques-unes des actions marquantes relevant des affaires générales, des finances et de la transition écologique. Fidèles à nos engagements, nous avons poursuivi notre gestion responsable et ambitieuse des deniers publics afin de préserver le modèle social corrézien et d'investir pour l'avenir de la Corrèze, tout en désendettant la collectivité. Dans un contexte économique incertain, notamment marqué par l'inflation et les nouvelles dépenses pérennes imposées par le gouvernement, nous avons été contraints de faire preuve de prudence dans la gestion budgétaire, tout en assurant nos missions à l'égard des Corrèziens. En ce sens, nous avons continué de renforcer le maillage des Maisons du Département (MDD), pour garantir aux Corrèziens un accès à un bouquet de services publics de qualité en proximité. Ainsi, plus de 25 400 d'entre eux ont été accueillis au sein du réseau des MDD, qui s'est agrandi avec le site d'Ussac et a traité plus de 15 700 demandes au cours de l'année dernière.

Pour rendre le meilleur service public possible aux usagers, nous avons pu compter sur le plein engagement des 1 300 agents de la collectivité, que nous avons souhaité valoriser à travers un pacte social ambitieux. Il s'est notamment traduit par la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance, effectif dès cette année, et une réflexion à engager sur le volet santé. Considérant qu'un service public de qualité doit s'appuyer sur des ressources et infrastructures informatiques robustes, nous avons procédé en 2024 à la finalisation du projet de modernisation de notre infrastructure de stockage et au déploiement d'outils dédiés au pilotage et au suivi de nos dispositifs.

S'agissant enfin de la transition écologique, qui constitue autant un objectif qu'une méthode inscrite au cœur de chacune de nos politiques, nous avons renforcé notre action dans le cadre de notre programme « Corrèze Transition Ecologique », notamment pour coconstruire un Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) et mettre en place un schéma de mobilité douce adapté aux spécificités de la ruralité, s'appuyant sur le réseau des Voies Vertes Pâles qui sera lancé le 11 juillet prochain.

M. ZIOLO — Accélérateur des grandes transitions de notre temps, qu'elles soient écologiques, énergétiques, agricoles, alimentaires ou numériques, le Département a amplifié en 2024 ses actions en lien avec les acteurs du territoire pour une Corrèze toujours plus résiliente, innovante et attractive. Pour faire face à la crise énergétique, nous avons déployé notre programme « Corrèze Bouclier Énergétique », articulé autour de 3 volets complémentaires.

Le premier volet concerne des aides directes aux Corrèziens pour diminuer leur facture énergétique et améliorer le confort dans leur logement. Le deuxième porte sur un soutien aux collectivités pour leur projet de transition écologique et de sobriété sur l'éclairage public et, à plus long terme, le développement d'un circuit court de l'énergie, fondé sur l'autoconsommation d'électricité renouvelable, produite localement, notamment grâce au photovoltaïque installé sur notre patrimoine bâti. Garant d'une plus grande solidarité territoriale pour une meilleure qualité de vie, le Département a réaffirmé son rôle de premier financeur des collectivités corréziennes à travers la contractualisation 2023-2025, soit 69 M€ d'aides et 1 860 projets accompagnés.

Le cadre et la qualité de vie se déclinent également dans l'ensemble de nos politiques. S'agissant d'abord des routes, nous poursuivons la modernisation et la sécurisation des 4 700 kilomètres de routes départementales. Par ailleurs, nous avons finalisé le chantier emblématique de restauration du viaduc des Rochers Noirs, qui aura nécessité 23 mois de travaux et 9,8 M€.

De plus, l'année 2024 aura été marquée par l'avancement de la déviation de Lubersac. Nous avons également poursuivi le développement de notre centre de supervision départemental, avec 70 collectivités adhérentes au syndicat mixte ouvert.

Enfin, le cadre et la qualité de vie sont au cœur de la politique d'attractivité que nous déclinons. Par exemple, la « Conciergerie Corrèze » accueille 143 projets d'installation en 2024. Notre plan « Ambition Tourisme » vise à soutenir les professionnels et valoriser la destination Corrèze auprès du public, notamment avec le lancement du « Pass Corrèzien ». Enfin, notre marque « Origine Corrèze », portée aujourd'hui par près de 320 entreprises et plus de 1 000 références, a franchi une nouvelle étape en 2024, avec l'organisation des premières assises de la marque.

Mme PADILLA-RATELADE — Accompagnant l'ensemble des Corrèziens à tous les âges de la vie, le Département a conforté son rôle de chef de file des solidarités sociales, auxquelles plus de 165 M€ ont été consacrés en 2024. Nous avons renforcé notre modèle social protecteur de tous les Corrèziens, en continuant d'améliorer leur accès à des soins de proximité et de qualité.

Notre centre départemental de santé a poursuivi son développement sur ses 7 sites de consultation actifs, avec plus de 39 000 consultations réalisées en 2024, soit plus de 10 % par rapport à 2023, confirmant ainsi son rôle central dans la lutte contre la désertification médicale. Face aux nombreux défis touchant l'action sociale, nous avons recentré notre vigilance et notre action sur les Corrèziens les plus vulnérables, à savoir les enfants en danger, les personnes âgées et handicapées, ainsi que les publics éloignés de l'emploi. Nous avons renforcé notre politique de protection de l'enfance. Je voudrais d'ailleurs saluer la mobilisation des agents et des 170 assistants familiaux du Département qui ont assuré le suivi de 1 936 mineurs en 2024 contre 1 530 l'année précédente.

Par ailleurs, considérant le vieillissement de la population corrézienne et l'émergence de nouveaux besoins, nous avons coconstruit « Corrèze Autonomie », afin de garantir plus de simplicité, de proximité et de réactivité aux usagers en situation de dépendance, de handicap, de fragilité ou d'aidant, autant de services qui témoignent de la capacité de notre service public à s'adapter aux besoins des Corrèziens âgés et de leurs proches, pour faciliter le bien-vieillir à domicile.

Cette même démarche de « cousu main » prévaut aussi pour notre politique d'insertion. Cette dernière passe par un accompagnement individualisé des bénéficiaires du rSa et un partenariat étroit avec les entreprises du territoire. Outre son rôle de protecteur des Corrèziens, le Département est également le promoteur de leur bien-vivre ensemble à travers l'éducation, le sport et la culture. Ainsi, dans le cadre de notre plan « Bien vivre au collège », nous nous attachons à offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement à nos 10 000 collégiens. Parmi les avancées retenues en 2024, nous retiendrons par exemple l'investissement de 5,7 M€ sur le patrimoine bâti, qu'il s'agisse de travaux de modernisation, d'accessibilité, de rénovation énergétique, de production d'énergie renouvelable ou de sécurisation du périmètre des établissements. Il faut également relever la montée en puissance des produits locaux d'origine corrézienne dans les repas servis aux élèves ainsi que la sensibilisation de plus de 2 000 collégiens aux risques de harcèlement scolaire et de cyberviolence.

Garantir le vieillissement et l'épanouissement nécessite également de porter une politique sportive ambitieuse de près de 1,4 M€, au soutien de nombreux clubs, comités, événements et sites sportifs qui mettent en avant les différentes vertus du sport – le bien-être, la santé, la nature – et participent à l'animation de notre territoire.

Enfin, nous avons conforté notre politique en faveur d'une culture accessible à tous et partout en Corrèze : 2024 aura permis d'accompagner plus de 400 projets culturels et de voir s'intensifier la fréquence des sites départementaux et en particulier le musée du Président Jacques Chirac à Sarran. Qu'il s'agisse d'éducation, de sport ou de culture, nous nous employons à renforcer le lien social et à faire de la Corrèze un territoire où il fait bon vivre au quotidien.

Pour bâtir et consolider cette Corrèze solidaire et innovante, dynamique et attractive, nous avons choisi de fonder chacune de nos actions sur l'écoute et la concertation, soucieux de toujours faire ce que nous avons dit et de dire ce que nous avons fait. Nous avons une exigence de transparence, de proximité et de dialogue que nous avons en partage avec l'Assemblée citoyenne, dont je salue les travaux, pour continuer à imaginer ensemble l'avenir de notre territoire.

M. LE PRESIDENT — Je tiens à remercier l'ensemble des services pour le travail accompli.

Acte est donné sur la délibération n° 105.

M. LE PRESIDENT — Nous accueillons à présent Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets, Madame la secrétaire générale, les directeurs et chefs de service de l'État, que je remercie pour leur présence. Cette tradition a été réinstaurée et nous fournit l'occasion d'avoir la présentation du rapport des services de l'État ainsi que de conduire ensemble un échange direct.

Monsieur le Préfet, vous avez pris vos fonctions au mois de février. Je tiens à vous dire combien nous apprécions la qualité de notre relation avec vous et votre pragmatisme. En Corrèze, nous avons besoin de réalité et nous savons pouvoir compter sur vos services pour faire en sorte que la loi soit toujours respectée, mais avec du discernement et du bon sens qui permettent d'avancer sur nos dossiers.

Nous sommes particulièrement attachés ici, minorité comme majorité, aux valeurs républicaines qui nous rassemblent et à avoir un État fort. Des territoires comme les nôtres ne sont pas en compétition ou en concurrence, mais en complémentarité. Nous savons – peut-être plus qu'ailleurs dans nos territoires de montagne, qui portent l'héritage de toute cette période de Résistance qui, dans les moments difficiles, a su nous unir et nous fédérer pour le meilleur – combien la péréquation et tous les aspects régaliens portés par un État fort sont importants. Nous restons toujours très respectueux, ce qui ne nous empêche pas de nous exprimer et d'avoir nos exigences.

La situation est certes compliquée et votre fonction vous impose de subir régulièrement des injonctions contradictoires, dans une période où le législateur apparaît quelque peu perturbé. Voter contre des lois pour produire des lois constitue une nouveauté. Nous traversons des périodes où il faut attendre un an pour obtenir un décret sur la politique du plein emploi, ce qui est original. Comme vous, nous nous efforçons de travailler dans la meilleure intelligence. Je vous cède la parole.

M. LE PREFET — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les directeurs-chefs de services du conseil départemental, Mesdames et Messieurs les sous-préfets, directeurs-chefs de service de l'État, nous vivons aujourd'hui un moment rituel, qui est celui de la présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le département au titre de l'année 2024.

Monsieur le Président, je vous remercie pour la qualité de l'accueil qui m'a été réservé en Corrèze ainsi que de votre attention à la fluidité des relations entre nos services, et des valeurs d'énergie, d'authenticité, d'engagement et d'efficacité qui vous caractérisent et dans lesquelles je me reconnais pleinement. Je tiens à saluer l'ensemble des conseillers départementaux – tant de la majorité que de la minorité – et les fonctionnaires du conseil départemental qui vous accompagnent. Vous trouverez en moi un interlocuteur profondément respectueux des élus du peuple, attentif à l'efficacité des services de l'État, au respect du droit, au respect des valeurs de la République, mais aussi à la dignité des personnes.

En cette heure, j'ai évidemment une pensée pour mon prédécesseur, Etienne DESPLANQUES. Le bilan de l'année 2024 que nous allons présenter est placé sous son égide. La particularité du métier de Préfet réside dans le fait de ne pas assister à la concrétisation des projets que l'on a portés et, à l'inverse, de venir couper les rubans pour le compte de son prédécesseur. La continuité de l'État s'avère essentielle dans ce contexte et je marche avec grand plaisir dans les traces laissées par mon prédécesseur.

Je souhaite revenir sur quelques points de conjoncture qui ont marqué l'année 2024, une année très particulière, en raison de plusieurs événements hors normes. Il s'agissait d'abord des Jeux olympiques de Paris, qui a vu la Corrèze pleinement engagée autour de nombreux événements locaux. Le cœur des Corrèziens a battu au rythme des performances de Mathieu BOSREDON, triple champion paralympique. Le deuxième événement très marquant était le 80^e anniversaire de la Libération de l'Europe contre le nazisme. Les associations patriotiques de Corrèze ont témoigné d'un engagement très marqué dans ces commémorations, avec 49 projets labellisés. En Nouvelle Aquitaine, la Corrèze a ainsi été le département qui a porté le plus grand nombre de projets. Cet anniversaire fut également l'occasion de remettre à l'honneur Colette de JOUVENEL, résistante et féministe, une figure un peu éclipsée par l'ombre tutélaire de ses illustres parents.

Un autre événement marquant de 2024 a bien sûr été la dissolution de l'Assemblée nationale, après les élections européennes. L'organisation des élections législatives, dans des délais records, a nécessité une réactivité importante des services de l'Etat et des communes. Je tiens à ce titre à saluer l'engagement de tous les fonctionnaires d'Etat et municipaux dans cette opération, qui s'est parfaitement déroulée.

Enfin, comment ne pas évoquer la crise agricole marquée en 2024 par l'opposition aux accords de libre-échange avec le Mercosur, la détérioration de la part du revenu des agriculteurs dans la chaîne de la valeur, l'excès de normes ou de contrôles, les inquiétudes quant aux transmissions d'exploitation ou encore le développement non maîtrisé du photovoltaïsme, sans parler du loup réapparu mi-2024 et qui traumatise souvent les éleveurs du plateau de Millevaches.

L'Etat est en Corrèze convaincu du caractère structurant, vertueux et identitaire de l'agriculture. Il s'engage résolument aux côtés de la profession, dont je veux saluer ici les représentants pour leur esprit de responsabilité et de citoyenneté. En 2024, l'Etat a travaillé à améliorer les délais de paiement des sommes de la Politique Agricole Commune (PAC), à mettre en place des contrôles uniques – pas plus d'un contrôle par exploitation –, des contrôles de la loi Egalim, aussi bien au titre de la restauration collective que de la contractualisation de la première transformation. Le taux de paiement de l'acompte PAC en 2024 était de 98 %, soit le meilleur résultat de toute la Nouvelle-Aquitaine, contre une moyenne de 80 % au niveau national. En conséquence, 96 M€ ont été versés aux agriculteurs en 2024.

Concernant le loup, mon prédécesseur a délivré 28 arrêtés de tirs de défense afin de permettre aux éleveurs de protéger leurs troupeaux et a missionné des louvetiers pour 400 heures de surveillance. La mobilisation des louvetiers en Corrèze est assez importante. Je le dis très fermement : nous mettons tout en œuvre, dans le respect du droit, pour protéger le modèle d'élevage extensif, qui est le poumon de l'économie du plateau de Millevaches. Il n'est pas possible de le mettre en cause et nous continuerons à nous mobiliser énergiquement pour que les éleveurs puissent protéger leurs troupeaux et que tous les moyens légaux soient mis à leur disposition pour préserver, dans le respect du droit, ce modèle d'exploitation extensif, artisanal et vertueux qui représente une force pour la Corrèze, mais demeure fragile et nécessite notre protection. Enfin, la forêt est une autre ressource naturelle à valoriser en Corrèze, dans le cadre de France 2030. Je rappelle que 6 M€ d'aides ont été apportées à la modernisation de l'outil de production forestier en 2024, ce qui est très conséquent.

En parallèle de cette conjoncture, nous avons continué à mettre en place des politiques publiques structurantes dans le département. Je pense notamment à la réforme de France Travail. Il nous importe en Corrèze de pouvoir mettre sur le marché du travail tous ceux qui peuvent travailler, qu'il s'agisse des bénéficiaires du rSa ou d'une allocation au titre du handicap. En effet, avec une population active de 103 000 habitants qui est vieillissante et un taux de chômage inférieur à 6 %, la Corrèze est confrontée à une pénurie de main-d'œuvre qui bride son développement économique. La réinsertion par le travail est à la fois une nécessité sociale, mais également une nécessité économique, tout particulièrement dans les bassins de Tulle ou de la Haute-Corrèze.

Lors de la réunion de notre cellule de veille économique cette semaine, nous avons évoqué le cas d'entreprises intervenant sur des marchés très porteurs, mais qui ne peuvent pas aujourd'hui répondre à la demande, faute de travailleurs suffisants. Les nouvelles instances qui ont été mises en place avec France Travail ont pour objet de mieux s'intégrer, de mieux travailler ensemble, notamment avec le conseil départemental. S'agissant des bénéficiaires du rSa, nous avons mis en place une task force afin d'aider chaque entrepreneur qui rencontre des problèmes de recrutement en lui apportant l'aide de tous les opérateurs et acteurs du territoire pour attirer la main-d'œuvre. Dans ce domaine, d'autres enjeux majeurs concernent le transport, le logement, l'attractivité du territoire et l'emploi du conjoint.

Dans ce contexte de tension sur le marché du travail, il faut absolument préserver l'offre de formation, qui est essentielle, et notamment l'apprentissage, un outil très efficace pour rapprocher l'offre de la demande et orienter les jeunes vers l'entreprise. De mon point de vue, il n'est pas envisageable de diminuer l'offre de formation d'apprentissage et le niveau des CFA.

Le deuxième grand sujet de 2024 qui nous a occupés portait sur le transport. L'Etat a contribué à la reconduction de la liaison aérienne Brive-Orly en participant aux côtés des collectivités à la subvention du billet à hauteur de 1,5 M€ par an. Cette somme est importante, mais absolument indispensable pour extraire la Corrèze de son enclavement et renforcer l'attractivité du département, notamment vis-à-vis d'une population de cadres. L'Etat accompagne et accompagnera également l'aéroport dans ses projets d'optimisation de son foncier, qui doivent lui permettre d'améliorer sa capacité d'autofinancement dans un contexte de concurrence acharnée, qui pourrait faire souffrir les aéroports.

Le transport ferroviaire, qui ne relève pas du niveau départemental, constitue un véritable talon d'Achille pour la Corrèze. Des engagements ont été pris pour la livraison des fameuses rames Oxygène en 2027. Nous voulons croire au respect de cette échéance de 2027, car il est essentiel de garantir le confort et la fiabilité de la liaison ferroviaire vers Paris, comme vers Bordeaux.

En matière de logement, la Corrèze n'est globalement pas une zone tendue, mais elle est confrontée à une offre parfois insuffisamment qualitative, qui handicape son attractivité, notamment en zone rurale. Je veux saluer ici les excellents résultats de MaPrimeRénov' en Corrèze, avec 17,7 M€ dépensés contre 4 M€ en 2023. À cet égard, je remercie les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui sont extrêmement impliqués aux côtés des collectivités locales.

Je salue également le très bon fonctionnement du programme de rénovation urbaine dans les 3 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Brive, avec la livraison en 2024 des travaux du quartier de Gaubre qui ont bénéficié de 6,4 M€ de subventions et de 1,5 M€ de prêts bonifiés, soit un niveau extrêmement conséquent de subventions en matière de rénovation urbaine. Je relève par ailleurs la programmation des logements sociaux exceptionnelle dans les zones les plus tendues du pays de Brive, avec près de 350 logements agréés dans un contexte national pourtant dégradé. Je remercie les maires des communes qui sont entrées – même s'ils n'avaient pas complètement le choix en réalité – dans le cadre de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) avec une très grande efficacité.

Les enjeux de la transition environnementale résonnent aussi très fortement en Corrèze. Je salue la mise en place en 2024 d'un Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) par le conseil départemental. Il s'agit d'une initiative originale, audacieuse et pleinement justifiée lorsqu'on réside sur le château d'eau de la Nouvelle Aquitaine. Il est fondamental de maîtriser la captation de la ressource, sa consommation et sa qualité dans un contexte de raréfaction. L'Etat participera en vous accompagnant à la mise en œuvre de ce plan.

De même, le développement du photovoltaïsme, ou plutôt l'agrivoltaïsme, s'est accéléré en 2024. 3 avis favorables ont été délivrés sur des projets, mais plusieurs refus ont également été enregistrés. À ce sujet, j'appelle à la prudence, car l'engouement des opérateurs énergéticiens et la pression qu'ils font parfois peser sur les agriculteurs en les conduisant à signer des baux en blanc ne sont pas toujours raisonnables. Nous partageons avec la chambre d'agriculture le souhait de préserver le potentiel de terres agricoles, notamment pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs. Le photovoltaïsme ou l'agrivoltaïsme ne doit pas se réaliser au détriment de ces installations. J'y serai très attentif, de même que sur le partage de la valeur de ces projets au profit de l'agriculture.

S'agissant toujours de la transition écologique, en 2024, à travers le Fonds vert, l'Etat a également accompagné 50 projets de mobilité durable et de rénovation énergétique. Cette dépense de 5,5 M€ a généré un effet de levier très significatif. De même, je souligne la création des dotations aux aménités rurales, dont bénéficient 90 communes en Corrèze, ce qui représente 1 M€ de subventions.

Je souhaite également évoquer les dotations de l'Etat aux collectivités locales, un sujet toujours un peu passionnel. Je m'y risque malgré tout, dans la mesure où j'estime que le jugement doit être nuancé. Les dotations de fonctionnement des collectivités locales en Corrèze sont en légère augmentation, mais cette réalité traduit des contrastes. La vision est en effet différente d'une commune à l'autre. Les dotations d'investissement ont connu une évolution beaucoup plus heurtée, avec une baisse en 2024 et une autre en 2025, qui font néanmoins suite à des années exceptionnelles de

relance post-Covid. Je relève également en Corrèze l'évolution des dépenses du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), laquelle indique bien que les collectivités investissent beaucoup. Vous, élus, soutenez l'économie locale par vos investissements, ce qui est très vertueux.

Pour finir, s'agissant toujours des politiques structurelles, comment ne pas évoquer le maintien des services publics au milieu rural ? Il fait l'objet de toute notre attention, de tous vos combats, car il s'agit d'un élément indispensable au maintien de l'attractivité de la Corrèze. En 2024, nous avons poursuivi la montée en puissance des maisons France Service, nous avons installé une brigade mobile de gendarmerie en Haute-Corrèze, une initiative intéressante et bienvenue, et nous avons subventionné la rénovation des casernes de pompiers de Lubersac et d'Argentat.

Nous avons également soutenu la rénovation des hôpitaux : je rappelle que 80 M€ sont dédiés au titre du Ségur de la santé aux hôpitaux corréziens. En 2024, nous avons mis en place la direction commune des hôpitaux de Corrèze, une initiative là aussi très originale et rare, qui suscite un certain consensus et est absolument indispensable pour assurer la meilleure harmonie entre nos 3 centres hospitaliers. De plus, nous avons déployé la 4G et la fibre optique en 2024.

Le dernier sujet que je souhaite aborder concerne l'Etat régalien, l'Etat qui protège nos concitoyens, sous différentes formes. L'Etat régalien et protecteur est d'abord celui qui lutte contre la délinquance. À ce titre, je veux insister aujourd'hui sur le bilan de la délinquance de 2024, qui est en demi-teinte. En effet, nous avons connu une forte hausse des cambriolages – 895 en 2024, contre 628 en 2023 –, qui a conduit mes prédécesseurs à mettre en place une cellule d'enquête dédiée de la gendarmerie nationale pour concentrer les efforts judiciaires et faire tomber les équipes de cambrioleurs. Nous avons bon espoir, en 2025, d'obtenir des résultats bien meilleurs qu'en 2024 et je salue le travail de la gendarmerie sur ce dossier.

Nous avons également enregistré en 2024 une augmentation significative des violences intrafamiliales et des violences sexuelles. Ici aussi, il faut analyser les chiffres de manière nuancée. Cette hausse traduit en effet la prégnance de ces violences inacceptables, mais également la libération de la parole et le fait que plus de femmes viennent porter plainte. Je souligne à ce titre l'action des associations d'aide aux victimes, qui réalisent un travail remarquable en Corrèze.

Pour le reste, il faut rappeler que la Corrèze est un département paisible, un des 20 départements les plus sûrs de France. Cependant, ce département souffre de 2 fragilités sur le plan de la sécurité. La première concerne l'insécurité routière, car nous ne parvenons pas à faire diminuer significativement l'accidentalité, malgré les efforts considérables de contrôle. À titre illustratif, nous avons retiré 1 200 permis de conduire en 2024 et je ne sais pas si nous pouvons aller beaucoup plus loin. Je pense que nous devons changer de paradigme et nous attaquer à de nouvelles formes de violences routières, notamment les rodéos. Ces rodéos, plutôt à 4 roues en Corrèze, sont très préoccupants et génèrent probablement du business. J'ai demandé à la police et à la gendarmerie de conduire des plans d'action ambitieux.

Il me faut également évoquer la question de la conduite des personnes les plus vulnérables. En effet, en Corrèze, de nombreux accidents interviennent à la suite de malaises au volant. Il s'agit d'un sujet sensible parce que la conduite constitue un élément essentiel de l'autonomie, ce pour quoi nous devons l'aborder avec précaution, tout en faisant face à cette réalité.

La deuxième grande fragilité du département sur le plan de la sécurité concerne les stupéfiants. La Corrèze n'échappe pas au déferlement des produits stupéfiants organisé par les narcotrafiquants. Elle représente une zone de transit, mais également une zone de consommation. La police et la gendarmerie ont démantelé d'importants réseaux de trafic en 2024, à Brive, à Tulle et en Haute-Corrèze. Je tiens à saluer ce travail, que nous allons poursuivre en 2025 de manière résolue.

Cependant, l'objectif consiste aussi à sanctionner le consommateur. Celui-ci met en danger sa santé, celle aussi de ses proches parfois ; mais surtout, il se fait complice de réseaux de criminalité organisée qui déstabilisent nos sociétés

et notre nation. Nous connaissons autour de nous des États qui sont aujourd'hui déstabilisés par la puissance prise par les narcotrafiquants, leur capacité à infiltrer, leur capacité à corrompre. Il est nécessaire d'en être très conscient ; on ne peut pas consommer des produits stupéfiants comme s'ils étaient totalement anodins. En conséquence, l'amende forfaitaire délictuelle continuera à être déployée, car je rappelle que la détention de stupéfiants constitue un délit.

Enfin, l'ordre public concerne également la lutte contre le séparatisme, contre ceux qui estiment qu'au nom de convictions politiques, philosophiques ou religieuses, ils peuvent s'affranchir du respect de l'Etat de droit et des valeurs de la République. En 2024, une instance de suivi des phénomènes de « cabanisation », c'est-à-dire d'habitats légers irréguliers a par ailleurs été mise en place. Elle a enregistré des résultats très intéressants, en appui des communes, pour les aider à faire face à ces phénomènes d'habitats irréguliers. Nous sommes également très attentifs au respect des principes républicains par les associations qui sont financées par l'État. En matière de séparatisme, un autre sujet d'attention particulière est relatif à la déscolarisation, à laquelle il faut être attentif. En compagnie de l'inspecteur d'Académie, que je salue pour son action en la matière, nous allons continuer à regarder de très près ces phénomènes de déscolarisation à domicile, qui peuvent parfois traduire des formes de déviations séparatistes.

Par ailleurs, je souhaite vous dire quelques mots sur la gestion de crise à l'approche de la saison estivale, qui me préoccupe. Nous avons en Corrèze un très bon taux de réalisation des plans communaux de sauvegarde, soit 93 %, et je remercie les maires pour leur engagement à ce propos. Des exercices d'envergure ont été conduits en 2024 et mon prédécesseur Étienne DESPLANQUES a lancé un plan de prévention des incendies de feux de forêt, ce qui est évidemment nécessaire.

En effet, dans ce domaine, nous sommes probablement insuffisamment préparés. Les pompiers sont d'excellent niveau, mais nous avons été peu confrontés jusqu'à présent à ce risque, qui constitue malgré tout une menace réelle, compte tenu du dessèchement de la végétation. Nous devons nous y préparer et nous avons d'ailleurs connu il y a quelques jours un feu très important à Brive, qui a montré une propagation très rapide. Nous n'avons pas de moyens aériens situés à proximité et ce sujet est un objet de vigilance tout particulier. J'en profite pour signaler que je viens de signer un arrêté pour interdire l'usage des feux d'artifice sauvages et nous demandons aux maires dont les feux d'artifice seront tirés autour du 14 juillet d'être extrêmement vigilants sur les mesures de prévention des incendies. De fait, cet été s'annonce compliqué sur le plan de la prévention du risque incendie.

Enfin, l'État régalien se matérialise également par le soutien, à côté du Département et des communes, aux plus vulnérables. Le contrat local de solidarité que nous avons signé en 2024 avec vous, Monsieur le Président, prévoit ainsi des actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, qui est une réalité en Corrèze, puisque 13 % de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté, notamment chez les personnes âgées. Il est prévu de mettre en place des mesures en faveur de la mobilité des plus vulnérables, de la prévention des expulsions ou du soutien médico-psychologique, notamment chez les plus jeunes.

Ce point me conduit à évoquer un sujet qui est toujours sensible dans la relation entre l'Etat et les élus, c'est-à-dire l'hébergement d'urgence. L'État doit faire preuve de transparence envers les élus afin de dissiper les rumeurs. Comme vous pouvez le constater dans les documents qui vous ont été distribués, nous disposons de 208 places sur le parc généraliste et de 350 places pour les demandeurs d'asile. Nous nous situons donc totalement dans la moyenne nationale rapportée à la population. Ce chiffre est stable et il n'a pas vocation à augmenter. Je note aussi que les places sont fortement réparties sur l'ensemble de la Corrèze, et non uniquement sur les zones d'agglomération, ce qui est souvent le cas ailleurs.

En matière de culture, la Corrèze dispose d'un patrimoine absolument exceptionnel et remarquable. Je salue à ce titre les travaux remarquables de rénovation qui ont été conduits en 2024, notamment le viaduc des Rochers Noirs et la collégiale de Turenne, une forme de chantier de Notre-Dame à l'échelle de la Corrèze.

En conclusion, je tiens à vous faire part de 3 de mes convictions. La première concerne la qualité et la cohérence de l'action des services de l'État local. Ces services ont la chance de travailler ici de manière unie, en privilégiant l'intérêt public aux querelles de chapelles. Nos moyens sont certes limités, mais ils nous permettent encore de concevoir et

d'impulser. Il s'agit de notre raison d'être et les annonces du Gouvernement en matière de déconcentration devraient permettre de renforcer cette assise départementale de l'État, qui est essentielle.

Ma deuxième conviction est la suivante : j'ai la chance de bénéficier ici d'un terreau de collectivités locales d'excellent niveau. Je constate de manière objective que l'état des finances des collectivités locales est globalement sain en Corrèze, avec notamment un niveau d'investissement très élevé, ce qui est très vertueux. J'ai connu soit des zones très agglomérées où l'on dépense considérablement pour assurer les charges de centralité et où l'on recourt massivement à l'emprunt, soit des zones rurales où parfois on épargne excessivement. Ce n'est pas le cas de la Corrèze qui me semble adopter, de ce point de vue, une approche extrêmement équilibrée. Je note aussi au titre du contrôle de légalité que nous réalisons très peu de référés et de lettres de recours, ce qui témoigne d'un très bon niveau juridique des collectivités. En outre, la conduite des projets se déroule globalement bien et les enveloppes sont consommées, ce qui est très important pour assurer notre crédibilité vis-à-vis des financeurs, et notamment de l'Etat central et de la préfecture de région. Tous ces éléments me conduisent à affirmer, de manière objective, que nous disposons en Corrèze d'un terreau de collectivités qui fonctionne remarquablement bien.

Enfin, au titre de ma troisième conviction, j'estime que nos concitoyens attendent de nous tous de l'action, de la transparence, de la cohérence, et donc des résultats. À ce titre, je termine mon intervention en citant les propos du philosophe Alain, qui écrivait dans les années 1930 : « Un Préfet de police est, pour mon goût, l'homme le plus heureux. Pourquoi ? Parce qu'il agit toujours, et toujours dans des conditions nouvelles et imprévisibles ; tantôt contre le feu ; tantôt contre l'eau ; tantôt contre l'éboulement, tantôt contre l'écrasement [...]. Ainsi, à chaque minute de sa vie, cet homme heureux se trouve en présence d'un problème bien déterminé, qui exige une action bien déterminée. Donc, point de règles générales ; point de paperasses ; point de récriminations ni de consolations en forme de rapport administratif ; il laisse cela à quelques bureaucrates. Lui, il est perception et action. Or, quand ces deux vanes, perception et action, sont ouvertes, un fleuve de vie porte le cœur de l'homme comme une plume légère ».

Je trouve que cette formule constitue un magnifique hommage au métier de Préfet. J'en suis évidemment bien loin, mais je pense qu'être perception et action représente ce que je souhaite accomplir dans ma fonction en Corrèze. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Je m'associe à vos remerciements concernant les forces de sécurité, qui effectuent un travail remarquable. Il s'agit d'un sujet sensible sur nos territoires et nous sommes confrontés à diverses problématiques, comme récemment des individus qui dérobent du cuivre. Je tiens également à vous remercier, ainsi que le directeur des services académiques, pour votre réaction très rapide au sujet de l'ouverture de classes de 6^e à Lubersac et à Argentat. Comme vous l'avez indiqué dans vos propos, il n'existe pas de territoires de seconde zone. Particulièrement à Argentat, où nous procédons à une restructuration complète du collège, il aurait été malvenu d'envoyer des enfants à Beaulieu en raison d'un manque de places à Argentat. Il est important de respecter la carte scolaire et cette situation a été résolue très rapidement.

Je tiens également à faire part d'un mot tout particulier à votre endroit et à tous les services qui ont travaillé sur le permis de construire de ce projet innovant que constituent la route solaire, la déviation et les ombrières de Lubersac, car il s'agit tout de même d'une première nationale, voire davantage. Nous avons longuement échangé à ce propos pour évoquer les problèmes que pouvait poser un équipement de ce type et faciliter les solutions à y apporter. Cela signifie bien que notre administration, souvent vilipendée, dispose de bon sens et qu'elle est capable de travailler autrement que de manière bureaucratique. Ces actions donnent de la force à l'action publique. Nous avons travaillé, y compris avec le ministre Ferracci, pour permettre que les routes soient éligibles aussi à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Il a fallu que la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) se plie aux injonctions portées par un Préfet, un ministre, et avec l'appui de la CRE. Désormais, il nous appartient de finir le travail pour être retenus.

Le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) que nous venons d'adopter à l'unanimité est un document-cadre qui nécessitera de nombreux travaux et réflexions complémentaires. Je voudrais ici aussi remercier vos services pour leur participation, car ils ont beaucoup œuvré. Désormais, il s'agit aussi de le traduire dans le Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Je sais que vos services y travaillent aussi de manière très assidue et j'espère que nous parviendrons à progresser pour mieux servir l'intérêt général. En effet, l'eau constitue un enjeu majeur.

Vous êtes également très attentifs à la situation de Corrèze Habitat, en partenariat avec les services financiers et de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette situation n'est pas désespérée, mais elle nécessite que nous prenions un certain nombre de décisions, ce à quoi nous sommes prêts. Je sais que nous pouvons compter sur vous pour surmonter les difficultés du moment et garder la ligne qui permettra de disposer durablement d'un office public sur le territoire pour rénover le parc et construire du neuf. Ces questions sont soumises à votre autorisation, mais nous avons toujours travaillé en bonne intelligence jusqu'alors.

Enfin, s'agissant de la question du loup, vous avez eu un mérite : rassembler cet après-midi l'ensemble des acteurs autour de la table. Ce n'était pas acquis d'avance, même si leur présence autour de la table ne signifie pas nécessairement qu'ils soient plus conciliants qu'auparavant, mais vous êtes parvenu à rassembler chasseurs, représentants du syndicalisme agricole et conseil départemental. Votre action et les messages que nous avons transmis constituent un signal qu'il faut interpréter comme une volonté de faire évoluer la situation à Paris pour vous donner potentiellement davantage de moyens d'action.

M. COMBES — Nos concitoyens sont préoccupés par la question de la sécurité en Corrèze, particulièrement dans les zones urbaines. Nous nous inquiétons en tant que maires des villes d'arrondissement de notre département des observations sur l'inflation du nombre d'armes, portées par des personnes de plus en plus de jeunes, des âmes plus ou moins perdues dans nos cités. Je pense aux machettes, petites hachettes, couteaux de cuisine, tournevis et sécateurs – des objets qui posent de sérieux problèmes. Les polices municipales de Brive et de Tulle, ainsi que les gendarmes en territoire rural, dressent ce constat alarmant. Cette question est de plus en plus inquiétante pour les habitants de nos villes, qui voient les choses se transformer. Mes concitoyens ne cessent de me répéter que la ville change. En effet, la ville change parce que la France change et il devient très difficile d'expliquer la manière de traiter ces questions.

Le dialogue que je nourris avec le Directeur Départemental de la Police Nationale (DDPN) et les forces de police et de gendarmerie est d'excellente qualité. Je salue le travail de proximité qui a été effectué, notamment dans le cadre des festivals. L'accompagnement policier a été très important et a permis au festival « Tulle remet le son » de bien se dérouler.

Un autre enjeu de taille pour l'année 2025-2026 concernera la carte scolaire, d'autant plus dans le contexte de proximité des élections municipales, où personne ne souhaitera perdre de postes. Le moratoire qui a été institué l'année dernière sur les 40 postes possiblement supprimables en Corrèze va revenir dans les débats et le Premier ministre devrait nous apporter des détails dans peu de temps. Ici aussi, il sera nécessaire de faire preuve d'écoute et de compréhension des réalités du territoire. La ruralité induit naturellement un nombre d'élèves moins nombreux dans les classes, mais nécessite de bien répartir les enseignants.

Un autre sujet me tient particulièrement à cœur. Il s'agit de l'arrivée, du placement et de la répartition des populations migrantes sur le territoire. Comme tout un chacun, je prends connaissance des informations circulant sur les réseaux sociaux, tout en maintenant le recul nécessaire face à ces propos. Néanmoins, lorsqu'on vous accuse de placer des personnes migrantes dans des cars et de les faire venir de nuit, notamment pour améliorer le budget de Corrèze Habitat, cela soulève de nombreuses interrogations. Cette répartition des populations est-elle objectivée ? Y a-t-il des placements ? Je vois arriver de nombreuses populations nouvelles sur la ville de Tulle, mais cela est également le cas à Brive et à Ussel. Les communes rurales sont naturellement moins concernées, car chaque installation y est immédiatement repérable. Nous constatons également la transformation des entrées d'écoles, des groupes scolaires, par des populations plus visibles qu'elles ne l'étaient auparavant. Je ne tiens pas à ostraciser ces publics, mais tout le monde doit pouvoir cohabiter en bonne intelligence. Or pour nous, élus, le sujet devient véritablement difficile. Je ne pense pas que nous pourrions nous y soustraire en mars 2026 et je ne voudrais pas que des candidatures un peu sauvages et discutables prospèrent sur ces situations.

M. BOUNIE — Je tiens à mon tour à remercier les services de la préfecture et les services de sécurité pour l'accompagnement et la qualité des relations que nous pouvons entretenir avec l'aéroport. Je rends également hommage à votre prédécesseur Etienne DESPLANQUES qui, dans le contexte de dissolution de l'Assemblée nationale et en plein renouvellement de l'obligation de service public de l'aéroport, a sauvé la participation de l'État. Négocier avec des ministres démissionnaires ne constituait certainement pas une tâche aisée. Je vous remercie également pour votre accompagnement dans les 2 projets d'envergure actuels de l'aéroport. Nous avons pu compter sur votre soutien récemment et savons pouvoir compter sur vous pour l'avenir.

M. COMBY — Monsieur le Préfet, vous avez récemment présidé une réunion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Pascal COSTE concernant les déserts médicaux et les perspectives d'arrivées de médecins dans les territoires, notamment de médecins provenant de zones favorisées vers des zones vulnérables, comme certaines en Corrèze, ainsi que d'arrivées des docteurs juniors dans l'année à venir. Pouvez-vous nous donner de plus amples détails à ce sujet, pour les mois à venir ?

Mme BUISSON — Ma question concerne le photovoltaïque. Dans la mesure où la Corrèze est un territoire observé et prospecté par bon nombre d'investisseurs, nous ressentons le besoin de travailler sur notre doctrine départementale. Serait-il possible de réunir une commission spécifique pour que la richesse soit partagée et commune, c'est-à-dire un sujet collectif qui dépasse des enjeux individuels ?

M. LE PREFET — S'agissant de Corrèze Habitat, je tiens à saluer son président et vous confirmer que nous demeurons en soutien, particulièrement dans ce moment de transition que vous traversez actuellement. J'attache une grande importance à la question du logement social. Nous mobiliserons les leviers dont l'État dispose pour gérer cette période et je suis disponible pour travailler sur ces sujets. Vous avez évoqué notre collaboration concernant la route solaire, une démarche qui s'est révélée particulièrement efficace. Dans cette même logique, nous devons vous accompagner auprès du ministère du logement, d'Action logement et des autres grands financeurs. Je reste entièrement disponible pour travailler sur ces questions. Nous ne pouvons absolument pas nous passer de bailleurs sociaux solides en Corrèze pour développer du logement social et créer des parcours jusqu'à l'accession au logement. Tous ces éléments constituent des fondamentaux pour la cohésion sociale dans notre département, et j'y porte une attention particulière.

S'agissant du dossier du loup, je ne considère aucunement la présence de tous les acteurs autour de la table comme une caution ou un renoncement aux convictions des uns et des autres. Je suis conscient que chacun défendra ses positions très fermement. J'ai énormément de respect et d'estime pour les éleveurs et leurs représentants, que j'ai fréquemment rencontrés ces derniers mois. J'ai parfois entendu leur désarroi face à des situations de prédation très importantes, ce qui suscite le respect. Nous sommes soumis à un cadre contraignant, mais nous nous efforçons de faire en sorte que la situation soit gérable et tenable pour la profession.

Le Président de la République s'est exprimé à ce sujet hier dans l'Aveyron, dans la perspective du déclassement du statut de loup. Celui-ci ne serait plus une espèce « strictement » protégée, mais une espèce simplement protégée, ce qui devrait ouvrir de nouvelles possibilités de tir. Une loi devrait être votée en ce sens d'ici la fin de l'année. À ce titre, je tiens à saluer le travail de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et des gendarmes, très engagés sur le suivi de ces prédatons. Ce sujet revêt une importance particulière et cette démarche s'avère stratégique si nous souhaitons avancer et influencer les décisions qui seront prises à Paris.

Monsieur le maire de Tulle, je partage votre préoccupation sur les armes. Leur évolution est préoccupante et traduit plusieurs faits : la criminalité, la délinquance, mais aussi des problèmes psychologiques, de déstructuration, de désocialisation. Nous agissons aujourd'hui dans un cadre juridique contraint par certaines limites sur la saisie d'armes par destination. Cette problématique prend de l'ampleur, notamment au-delà des établissements scolaires, comme l'ont montré des événements tragiques récents. Nous effectuons de nombreux contrôles à l'entrée des établissements scolaires et dans les transports scolaires. Nous devons poursuivre et intensifier ces opérations et analyser plus finement la situation.

Derrière cette problématique se pose également la question du soutien psychologique et pédopsychiatrique, qui connaît de graves difficultés sur nos territoires, particulièrement à Brive et à Tulle. Nous devons travailler à la mise en place d'une équipe mobile de psychologues capable d'organiser des maraudes psychologiques, comme j'ai pu l'observer ailleurs, pour cibler cette population – sans vouloir faire de généralités – fragile et marginalisée, souvent à la rue, qui nécessite un suivi et un accompagnement renforcés. Au-delà de la réponse policière, la réponse médicale et thérapeutique s'avère essentielle. Nous devons progresser sur ce point, car notre dispositif d'accompagnement psychologique et psychiatrique présente manifestement des insuffisances. Il s'agit clairement d'une priorité.

S'agissant de l'arrivée de migrants, les constatations objectives concernent les places d'hébergement d'urgence, au nombre de 350 en Corrèze. Cependant, je ne contrôle pas l'arrivée ou l'installation de migrants à Brive ou à Tulle. Nous conduisons toutefois très régulièrement des contrôles de flux sur l'immigration irrégulière impliquant notamment la gendarmerie et la police, sur les gares routières, les gares ferroviaires et les péages. Ces contrôles fournissent des résultats, nous verbalisons et nous interpellons des personnes en situation irrégulière. Environ 120 ou 130 éloignements interviennent chaque année dans le Département.

Une autre réponse concerne l'action de lutte contre la fraude, c'est-à-dire contre le travail clandestin. En conséquence, j'ai réactivé, ou du moins intensifié, le comité départemental d'action contre la fraude. En compagnie de l'inspection du travail, nous avons augmenté le nombre de contrôles dans les commerces et sur les chantiers pour détecter la présence de travail clandestin. J'ai mis en place des mesures de fermeture administrative puisque lorsqu'une entreprise emploie du personnel en situation irrégulière, le Préfet peut ordonner sa fermeture. Nous appliquons déjà ces mesures et nous allons les renforcer.

Ensuite, j'entends votre inquiétude et je crois qu'elle est partagée par le maire de Brive. Clairement, il faut que nous menions un travail plus fin, plus détaillé, à partir de vos signalements afin d'objectiver la situation et être plus efficaces. Je suis tout à fait disposé à m'y engager, car je considère qu'il existe un enjeu majeur autour de cette question.

En outre, nous serons naturellement très attentifs à l'évolution de la carte scolaire. L'évolution s'est plutôt bien déroulée cette année et j'espère que nous pourrons maintenir cette même qualité dans le Département dans le cadre de l'année électorale 2026. En ce qui concerne la santé, un enjeu majeur concerne l'arrivée de médecins juniors. Ainsi, 16 postes de médecins juniors sont désormais proposés à la faculté de médecine de Limoges et je remercie tous les maires qui se sont engagés dans la démarche, avec les médecins maîtres de stage, en mettant à disposition un logement, etc. Ces 16 postes de médecins juniors représentent davantage que notre poids à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ce résultat est particulièrement satisfaisant au regard de notre situation dans les déserts médicaux, puisque la répartition a été effectuée dans ces zones prioritaires. À présent, il importe de trouver les médecins. La possibilité d'accueillir un médecin pendant une année représente également l'opportunité d'une reprise de cabinet médical, car la population médicale est elle aussi vieillissante. L'enjeu est donc considérable pour nous et nous nous y engagerons pleinement.

Le sujet du photovoltaïsme continuera à nous occuper. Madame la conseillère départementale, vous avez mentionné une nécessaire doctrine, mais nous évoluons dans un cadre juridique particulier et je ne suis pas certain que nous pourrions faire l'économie d'un texte législatif pour pouvoir mutualiser et faire bénéficier la profession de revenus équitablement répartis, et notamment donner à une foncière agricole la possibilité de préempter les dossiers. Le cadre juridique actuel demeure fragile et nous aurons certainement besoin du concours des élus ainsi que des parlementaires pour porter le sujet au niveau national. Il convient de ne pas manquer cette opportunité pour l'agriculture corrézienne, qui a la chance de disposer d'une ressource foncière importante, de percevoir des revenus. Il est essentiel d'éviter de reproduire ce qui s'est passé avec l'éolien il y a quelques années, où un engouement similaire a finalement diminué. La profession agricole s'est emparée du sujet et nous devons agir de concert avec l'Etat et les élus pour optimiser la ressource.

M. LE PRESIDENT — Concernant le photovoltaïque, nous risquons de nous retrouver rapidement dans une situation comparable à celle de Sainte-Soline, une fois les autorisations délivrées, car se pose la question de l'accaparement de toute la valeur par quelques acteurs. Quand nous recensons 3 000 hectares de demandes alors que nous

disposons d'une capacité couvrant seulement 500 ou 600 hectares, nous nous dirigeons vers une situation conflictuelle. Nous serons alors contraints de gérer des problèmes d'ordre public plutôt que d'avoir anticipé la question en amont. Nous sommes disposés à participer à une réunion de travail sur cette question.

Monsieur le Préfet, je salue également votre engagement auprès des professionnels pour l'abattoir multi espèces à Ussel, le seul en Limousin. Cet équipement valorise les circuits courts et je connais le travail accompli quotidiennement avec les services vétérinaires. Il est essentiel que nous puissions conserver cet outil et les filières. Etienne DESPLANQUES avait déployé beaucoup d'énergie sur ce dossier d'une grande importance.

M. LE PREFET — Je vous remercie pour votre écoute et je vous souhaite un bon été. Un certain nombre d'entre nous sera sur le pont pour faire face à tous les risques en cette période estivale et nous travaillerons avec beaucoup d'énergie et de conviction.

M. LE PRESIDENT — Je vous remercie également, ainsi que vos services.